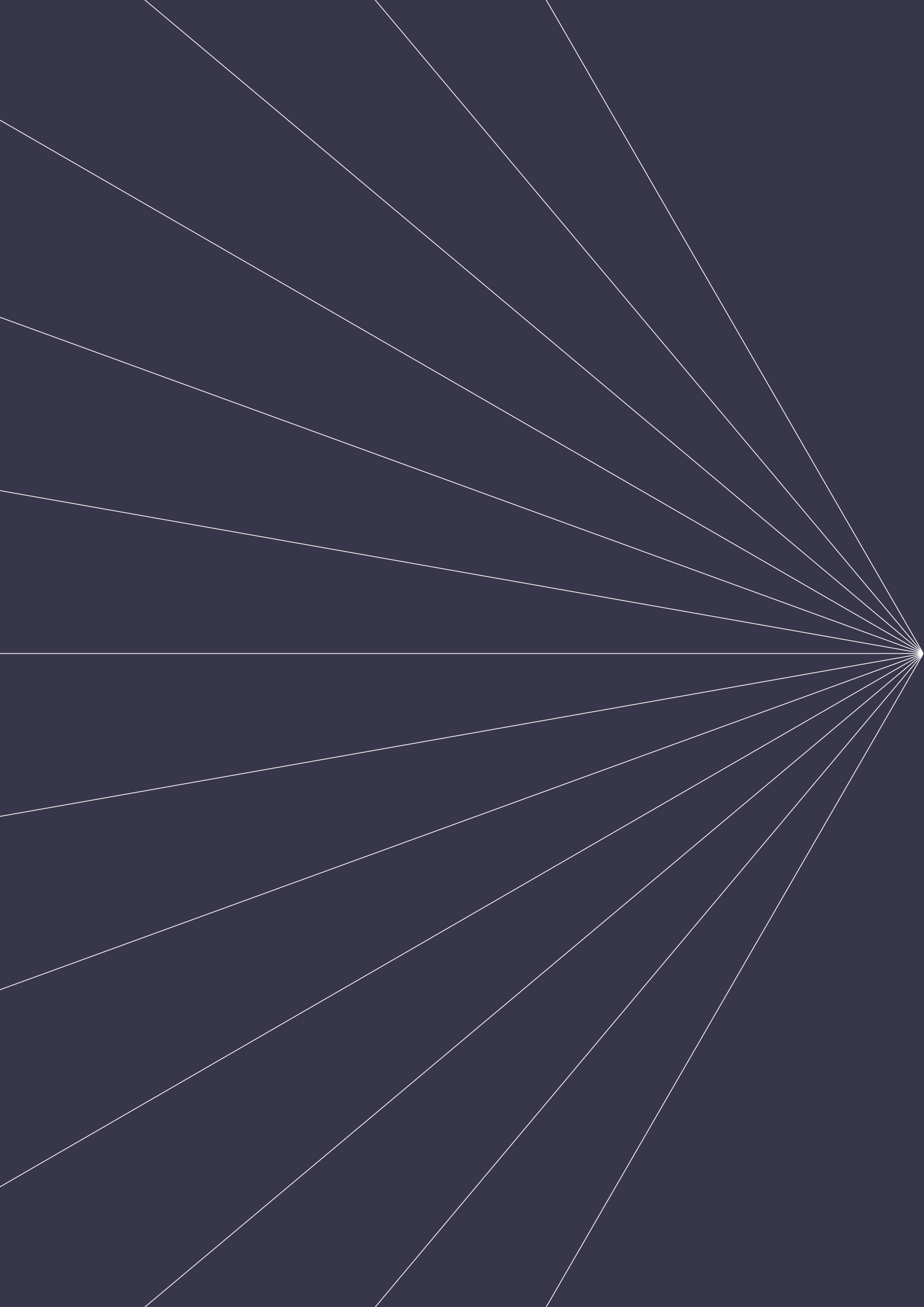


RAPPORT → SEPTEMBRE 2026



L'écologie des liens : *réconcilier* le citoyen, la nature et le territoire

PAR MARC LE CHEVALLIER



**L'écologie des liens : *réconcilier*
le citoyen, la nature et le territoire**

Remerciements

Je tiens tout d’abord à remercier chaleureusement Jean-Thomas Lesueur, directeur général de l’Institut Thomas More, ainsi qu’Eva Pied, responsable relations publiques et stratégie et Louis Dumoulin, directeur général de Nuances d’Avenir, pour leur confiance, leurs conseils, leur disponibilité et leurs relectures tout au long de l’élaboration de ce rapport.

Pour nourrir cette réflexion, j’ai également eu la chance d’échanger avec une dizaine d’experts issus des différents domaines abordés dans ce rapport. À ce titre je souhaiterais remercier : Yves d’Amécourt, porte-voix de Nouvelle Énergie, Didier Christin, directeur de Sol et Civilisation, Ferréol Delmas, directeur général d’Écologie responsable, Antoine Gatet, président de France Nature Environnement, Loïc Jouët, président d’Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine, Noé Morin, vice-président de La Table Ronde de l’Architecture, Vincent Piednoir, rédacteur en chef adjoint de *Jours de Passions*.

Marc Le Chevallier

Introduction10

01	Diagnostic	
	L’aliénation de l’humain à la nature	13
	L’aliénation du citoyen à l’écologie	13
	Les grands défis de l’écologie	15

02	L’écologie des liens	
	Restaurer le lien de l’humain à la nature	17
	L’oikophilie – de l’être enraciné au citoyen engagé	18
	Restaurer le lien du citoyen à l’écologie	19
	Contre le technocrate et le militant, le jardinier	20

03	Principes d’actions	
	Beauté	22
	Responsabilité	22
	Enracinement	23
	Éducation	23
	Pouvoir	23
	Expérimentation	23
	Collaboration	24

04	Propositions pour une écologie des liens	
	Une vision d’ensemble	26
	Le lien politique	28
	Le lien social	31
	Le lien culturel	35
	Le lien agricole	40
	Le lien énergétique	44
	Le lien éducatif	46

À propos

→ **MARC LE CHEVALLIER, L’AUTEUR**

Marc Le Chevallier est chercheur franco-britannique à la London School of Economics (LSE) et à University College London (UCL). À UCL, il prépare un doctorat en philosophie politique sur le personnalisme et sa mise en œuvre dans les politiques publiques. Ses travaux portent sur la subsidiarité, les corps intermédiaires et l’économie sociale et solidaire, et plus largement sur la place des relations humaines en politique. Il collabore par ailleurs avec plusieurs think tanks français sur ces mêmes sujets.

→ **L’INSTITUT THOMAS MORE**

L’Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d’idées, un centre d’actions et une école de formation. Libéral-conservateur, libre et indépendant, il est basé à Paris et Bruxelles. La démarche de l’Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l’économie de marché, les valeurs universelles qui sont l’héritage commun des pays européens.

→ **NUANCES D’AVENIR**

Nuances d’Avenir est une association indépendante et apertisane qui agit pour une écologie équilibrée. L’écologie équilibrée se veut pragmatique et ancrée dans les territoires. Elle intègre celles et ceux dont les valeurs ne sont pas représentées dans le débat environnemental, en s’appuyant sur leur réalité et préoccupations quotidiennes. Laboratoire d’idées et d’action, nous créons des partenariats avec des organisations qui partagent ces valeurs afin de dépolariser le débat et de faire émerger des solutions issues du terrain.

Résumé

→ **UN FOSSÉ ENTRE L’ACTION CITOYENNE ET LE MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE**

Les épisodes de canicule et les terribles incendies de l’été 2026 ont brutalement rappelé à tous l’urgence écologique. Mais ils ont aussi révélé une autre réalité, porteuse d’espoir. Les agriculteurs, les pompiers et les habitants nous ont montré que face à la crise, les premiers à répondre présents furent les Français eux-mêmes. Ce sursaut contraste pourtant avec leur défiance à l’égard du mouvement écologiste. Près de neuf d’entre eux sur dix jugent le mouvement écologiste déconnecté des réalités du terrain.¹ Ce rapport part donc d’un paradoxe : les Français sont aujourd’hui prêts à s’engager pour l’écologie mais ne se reconnaissent pas dans le mouvement écologiste.

Deux tendances, qui ont pu par le passé contribuer positivement à l’action écologique en France, portent une lourde responsabilité dans ce fossé. L’écologie technocratique, fondée sur des politiques descendantes et des normes contraignantes, dépossède les acteurs de terrain au nom d’objectifs abstraits et chiffrés ; l’écologie radicale, reposant sur une compréhension idéologique et dogmatique de la nature, culpabilise les citoyens ordinaires et s’attaque aux formes d’appartenance susceptibles de les relier à leur environnement. Bien qu’apparemment opposés, ces deux tendances partagent un même travers. Ils transforment la nature en réalité abstraite et lointaine, incapable de mobiliser le citoyen ordinaire.

→ **L’OIKOPHILIE : POUR UNE ÉCOLOGIE DE L’ATTACHEMENT**

Pour réussir, l’écologie doit reconnaître son imbrication avec les autres grandes crises de notre époque : une crise de sens, une crise démocratique et une crise d’efficacité. Partant donc de l’expression du pape François (« tout est lié »), ce rapport propose une nouvelle vision : l’écologie des liens. Elle repose sur la notion d’*oikophilie*, l’attachement au territoire formulé par le philosophe anglais Roger Scruton. L’environnement n’y est plus une abstraction globale mais un « chez-soi » charnel, fait de paysages, de patrimoine et de liens humains. L’être humain, explique Scruton, devient attaché et dépendant de son environnement local de la même manière qu’il est attaché à sa famille ou à sa communauté. L’environnement se rattache alors à un « nous » communautaire. Ce n’est plus seulement « mon » lieu, ni « le tien », mais le nôtre.

Elle répond ainsi à la crise de sens, en reliant l’humain à la nature par l’enracinement, l’émerveillement et la responsabilité. Elle répond à la crise démocratique, en ancrant l’écologie dans la demande de souveraineté et de pouvoir qu’expriment aujourd’hui les Français. Elle répond enfin à la crise d’efficacité, en redonnant la capacité d’agir à ceux qui connaissent leur territoire et y interviennent plus précisément.

→ **NI LE TECHNOCRATE NI LE MILITANT : LE JARDINIER**

Aucune institution centrale ne peut agir toute seule sur un sujet aussi complexe et sur un territoire aussi vaste, l’écologie ne peut donc structurellement se fabriquer par le haut. À la figure de l’ingénieur comme à celle du militant, l’écologie des liens substitue celle du jardinier, capable de s’adapter aux particularités territoriales et d’irriguer les millions de pratiques enracinées qui contribuent déjà à l’écologie et qui ne demandent qu’à essaimer davantage, pour peu qu’on leur en donne les moyens. L’enjeu est de canaliser et de faire grandir l’esprit de solidarité et le désir d’action manifestés pendant les incendies de l’été.

Au cœur de l’écologie des liens se trouvent donc les collectivités locales, mieux placées pour agir efficacement au plus près des citoyens. L’État ne disparaît pas pour autant. Il troque le rôle d’omniscient pour celui de partenaire, agissant avec les collectivités plutôt qu’en se substituant à elles. En cessant de s’immiscer dans des réalités locales et complexes, l’État peut ainsi concentrer ses efforts sur la meilleure coordination et la simplification des politiques écologiques à grande échelle.

Les collectivités, à leur tour, peuvent endosser le même rôle vis-à-vis des citoyens : agir avec eux plutôt qu’à leur place. Cela peut avoir lieu par le soutien aux associations solidaires et patrimoniales, aux coopératives agricoles ou énergétiques et aux organisations de jeunesse. Mais il faut aller plus loin et créer les conditions matérielles d’une véritable autonomie des personnes et locale, avec l’introduction de nouveaux modèles de financement (investissement social et philanthropique ou financement participatif).

¹ « Près de neuf Français sur dix jugent la mouvance écologiste déconnectée des réalités du terrain », Fondapol.

→ LA MISE EN ŒUVRE : SIX LIENS À RETISSER

Pour esquisser cette vision de manière structurée et cohérente, nos recommandations s’organisent autour des six liens à retisser entre le citoyen et l’écologie. Le lien politique, qui rend aux collectivités et aux citoyens le pouvoir d’agir ; le lien social, qui reconnaît la société civile comme partenaire et lui donne les moyens d’une réelle autonomie financière ; le lien culturel, qui rattache l’écologie aux identités, aux savoir-faire et au patrimoine ; le lien agricole, qui reconnaît l’engagement écologique des agriculteurs ; le lien énergétique, qui implique les citoyens dans la production et la consommation d’énergie ; le lien éducatif enfin, qui réancre l’apprentissage écologique dans un territoire concret.

→ ÉCOLOGIES DOMINANTES ET ÉCOLOGIE DES LIENS : UN TABLEAU COMPARATIF

Synthèse des oppositions structurelles entre les paradigmes écologiques actuels et le paradigme proposé

Dimension	Écologie technocratique	Écologie radicale	Écologie des liens
Vision de la nature	Abstraction à gérer	Abstraction sauvage à protéger et idéaliser	Lieu concret, habité et vécu
Rapport au citoyen	Usager à contrôler	Pollueur à conscientiser	Acteur responsable et enracinée à soutenir
Figure	L’ingénieur	Le militant	Le jardinier
Principes	Domination, abstraction, injonction, planification, fragmentation	Abstraction, culpabilisation, confrontation, méfiance	Beauté, responsabilité, enracinement, éducation, expérimentation, collaboration
Échelle privilégiée	Globale et nationale	Globale et locale	Locale, quotidienne, enracinée
Méthodes d’actions	Normes, traités, taxes	Mouvements sociaux, blocages, campagnes, ESS	Collectivités locales, citoyens, ESS, coopératives, PME/ETI

Liste des recommandations

→ LE LIEN POLITIQUE

- 1
- Consacrer l’autonomie fiscale réelle des communes dans la Constitution.
- 2
- Fixer des objectifs écologiques clairs par la loi en laissant aux collectivités une liberté maximale pour les atteindre.
- 3
- Généraliser un Référendum d’Initiative Locale (RIL) à l’échelle communale.

→ LE LIEN SOCIAL

- 4
- Instaurer un Pacte communal pour engager collectivités, associations et habitants autour d’objectifs écologiques communs.
- 5
- Faire du Pacte communal une plateforme de financement privé, social et citoyen pour les associations locales.
- 6
- Porter à 75 % la réduction d’impôt sur les dons aux associations écologiques.
- 7
- Permettre aux collectivités locales de vendre ou transférer leur bien foncier avec une « décote écologique » pour les acteurs écologiques.

→ LE LIEN CULTUREL

- 8
- Encourager les collectivités à ancrer la sensibilisation écologique dans les identités locales et les attachements territoriaux.
- 9
- Déployer un kit collectivité et un fonds d’amorçage pour soutenir la gestion des espaces naturels par les fédérations de chasse et de pêche.
- 10
- Intégrer pleinement le bâti ancien dans les dispositifs de rénovation énergétique et favoriser systématiquement l’usage de pratiques architecturales traditionnelles dans les normes de construction.
- 11
- Créer une grande fondation patrimoniale nationale (un « National Trust » français), dédiée à la préservation du patrimoine bâti et naturel.

→ LE LIEN AGRICOLE

- 12
- Faire de la restauration collective publique le débouché structurant des filières alimentaires locales.
- 13
- Associer les acteurs alimentaires de terrain aux PAT en leur donnant un rôle de cosignataire et un accès renforcé aux financements publics et privés.
- 14
- Créer un statut de « coopérative agricole de territoire » pour réunir producteurs, acteurs locaux et citoyens autour du développement des territoires.

→ LE LIEN ÉNERGÉTIQUE

- 15
- Créer un statut fiscalement et juridiquement simplifié de « coopérative énergétique locale » pour accélérer l’appropriation citoyenne de l’écologie.
- 16
- Instaurer une obligation de participation locale (au moins 20 % du capital) dans les projets d’énergies renouvelables.
- 17
- Créer une « prime de sobriété écologique » qui fasse des économies d’énergie un véritable dividende local.

→ LE LIEN ÉDUCATIF

- 18
- Créer un programme de « Responsables de la nature » associant les élèves à la gestion et à la transmission du patrimoine naturel local.
- 19
- Créer un programme national de « classes nature et ruralité » pour les écoles des REP et REP+, mené en partenariat avec des associations de jeunesse.
- 20
- Territorialiser le Service civique nature et biodiversité en confiant son pilotage aux collectivités locales.

Introduction

Les incendies de l'été 2026 ont brutalement rappelé à tous l'urgence écologique. Mais ils ont aussi révélé une autre réalité, porteuse d'espoir : face à la crise, les premiers à répondre présents furent les Français eux-mêmes. Agriculteurs parcourant des centaines de kilomètres pour prêter main-forte, pompiers volontaires, habitants organisant l'aide aux sinistrés, associations locales mobilisées en quelques heures : partout, des citoyens ont agi, souvent spontanément, pour protéger leur territoire et venir en aide à leurs voisins. Dans ce moment d'épreuve, beaucoup ont redécouvert la force de l'action collective et la fierté qui en résulte. Pourtant, ce sursaut contraste avec une tendance plus profonde. Alors même que l'urgence écologique fait désormais largement consensus et que les Français expriment une volonté croissante de participer à l'effort écologique, un fossé semble se creuser entre eux et le mouvement écologique. Selon un sondage, près de neuf Français sur dix le jugent en effet déconnectée des réalités du terrain¹.

En cause, une écologie politique dominée par deux courants – l'écologie technocratique et l'écologie radicale – qui négligent et écartent les citoyens ordinaires. Fondée sur une compréhension scientifique de la nature, l'écologie technocratique privilégie des politiques centralisatrices : traités internationaux, normes juridiques contraignantes, plans industriels. L'écologie radicale quant à elle, adopte une approche dogmatique et contestataire. Elle recourt volontiers à des actions coups de poing, mobilise un registre souvent culpabilisateur et s'appuie sur des principes abstraits qui peinent à fédérer au-delà de son propre cercle.

Malgré certaines avancées positives menées par ces deux courants écologiques – le nucléaire par la mouvance technocratique ou les nombreuses initiatives locales pour la mouvance radicale – ils peinent à relever les trois grands défis auxquels toute politique écologique est confrontée : un défi de sens, un défi démocratique et un défi d'efficacité. Pour réussir la transformation radicale que la crise écologique nous impose, l'écologie ne peut se limiter à réduire les émissions de carbone par le haut. Elle doit également répondre aux besoins de sens qui traversent nos sociétés, au sentiment d'impuissance qui gagne les citoyens et aux difficultés de soutenabilité économique et sociale de notre système. Comme l'écrit le pape François dans son encyclique *Laudato si'*, « tout est lié » : la question écologique est inséparable de la condition humaine et des cultures que nous construisons². Transformer notre rapport à la nature suppose aussi de nous transformer nous-mêmes.

Si l'écologie est intimement liée aux sociétés humaines, de quelle culture peut-on s'inspirer en France ? La France est une terre d'agriculture et de paysannerie. Son histoire est profondément enracinée dans des pratiques agricoles multiséculaires qui ont façonné son identité et sa culture – et plus important encore, son rapport à la nature. Comme l'écrit Bernard Charbonneau, l'un des pères fondateurs de l'écologie française, les campagnes françaises offrent « l'exemple d'une présence humaine sur la terre qui n'est pas destruction, mais enrichissement et embellissement de la nature », « L'harmonieuse diversité de leurs paysages », ajoute-t-il, « n'est que le reflet de l'équilibre de l'action humaine et de la nature locale : haies, chemins creux, forêts ou prés, bois, étangs, moulins, maisons »³.

« C'est en renforçant ces liens multiples, politique par la démocratie locale, social par les associations, ou culturel par le patrimoine, que l'on peut relier le citoyen avec l'écologie. Telle est l'ambition de ce rapport : promouvoir une écologie des liens. »

Une écologie française doit s'inspirer de cet héritage pour proposer un nouveau modèle. Le présent rapport propose donc de substituer à la figure du technocrate et du militant celle du jardinier. À l'image de ce dernier, qui compose avec son sol plutôt que de chercher à le dominer, l'écologie des liens s'adapte aux particularités locales. Elle comprend que, pour la vaste majorité des citoyens, la motivation écologique procède d'un attachement à leur « chez-soi », ces paysages qu'ils aiment parce qu'ils sont les leurs. Comme l'expliquait Roger Scruton, « nul n'a su identifier de ressort plus utile pour servir la cause environnementale que celui-ci : l'amour partagé de notre territoire »⁴. Ce qu'il appelait l'*oikophilie* (l'amour du chez-soi) se trouve ainsi au cœur de cette approche.

Elle irrigue donc, accompagne et renforce la multitude de pratiques enracinées et d'initiatives locales qui tissent déjà des liens concrets avec leur environnement et qui – comme on l'a constaté lors des incendies de l'été 2026 – ne demandent qu'à essaimer, pour peu qu'on leur en donne les moyens. C'est en renforçant ces liens multiples, politique par la démocratie locale, social par les associations, ou culturel par le patrimoine, que l'on peut relier le citoyen avec l'écologie. Telle est l'ambition de ce rapport : promouvoir une écologie des liens.

Cette écologie des liens cherche à répondre aux trois défis précédemment évoqués. Elle répond au défi du sens en proposant une vision réconciliatrice de l'écologie, fondée sur les appartenances locales et nationales. Elle répond au défi démocratique en faisant des citoyens des acteurs de l'écologie, grâce à une véritable délégation de moyens, de responsabilités et de pouvoirs

à l'échelle locale et associative. Elle répond enfin au défi de l'efficacité en privilégiant une approche décentralisée, inspirée des modèles danois, allemand ou britannique. Plutôt que de concentrer l'action écologique dans un État lourd et hypertrophié, elle confie davantage de responsabilités aux acteurs de terrain, tels que les collectivités, coopératives, associations et citoyens, qui disposent d'une meilleure connaissance des besoins locaux et sont souvent les plus à même de conduire une action écologique efficace.

À la question de notre relation à la nature, l'écologie des liens n'est donc pas une énième réponse dogmatique ou programmatique. Elle cherche, bien au contraire, à bâtir sur ce qui existe, à retisser ce qui a été déraciné et à soutenir ceux qui agissent déjà sur le terrain. Plutôt que d'imposer un modèle uniforme, elle cultive les liens qui rattachent les citoyens à leurs territoires, à leurs communautés, à leur quotidien et, à travers eux, à l'écologie.

¹ « Près de neuf Français sur dix jugent la mouvance écologiste déconnectée des réalités du terrain », Fondapol.

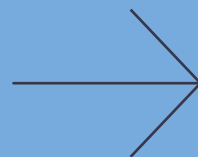
² Pape François, *Laudato si'*, Paris, Salvator, 2015, p. 18.

³ Bernard Charbonneau, Jacques Ellul, *La Nature du combat. Pour une révolution écologique*, Paris, L'Échappée, 2021, p. 101.

⁴ Roger Scruton, *Green Philosophy: How to Think Seriously About the Planet*, Londres, Atlantic Books, 2012, p. 25. [Traduction de l'auteur]



Diagnostic



→ L'ALIÉNATION DE L'HUMAIN À LA NATURE

Le mouvement écologique Français, porté au départ par Jacques Ellul et Bernard Charbonneau part d'un constat fondateur : le monde moderne a rompu le lien de l'être humain à la nature. Cette conviction n'est pas unique : elle traverse, sous des formes diverses, un grand nombre de penseurs écologiques. Elle est au centre de l'encyclique *Laudato Si'* du Pape François et de l'ouvrage *Green Philosophy* de Roger Scruton. Ces quatre figures, dans leurs différences, seront nos guides.

Au cœur de cette rupture, ils identifient une même disposition : celle qui consiste à voir le monde comme un outil inerte à utiliser ou exploiter. Ce « paradigme technique » réduit la nature à « quelque chose d'informe, totalement disponible pour sa manipulation »⁵. L'individu moderne cherche à tout extraire pour satisfaire des motivations abstraites, déracinées du monde réel, et souvent démesurées. Certains insistent sur le rôle du marché dans ce rapport d'exploitation, critiquant un capitalisme débridé orienté vers le profit – c'est le cas du Pape François. D'autres mettent davantage l'accent sur le rôle de l'État moderne et de sa bureaucratie impersonnelle – c'est la vision de Roger Scruton.

De cette aliénation de la nature émerge une aliénation de la personne elle-même. Tout devient englobé dans une « logique de fer » artificielle, utilisé à des fins marchandes, technocratiques ou idéologiques⁶. Cette rupture engendre une crise existentielle profonde : les codes moraux et culturels qui nous permettaient de nous orienter sont écrasés par des objectifs abstraits. Et dans la sphère politique, la même mécanique s'impose : l'ingénieur devient ingénieur social, planifiant et imposant à des citoyens passifs et inertes.

Ainsi, pour ces auteurs, relier l'être humain à la nature (but premier de toute écologie) suppose de redonner aux citoyens ordinaires ce que la modernité leur avait arraché : un sens moral ancré dans le réel, et le sentiment concret d'avoir une maîtrise de leur destin.

→ L'ALIÉNATION DU CITOYEN À L'ÉCOLOGIE

Le mouvement écologique en France est riche en acteurs et en initiatives citoyennes. Cependant, il existe deux types, deux paradigmes, qui dominent les débats et l'espace public : l'écologie technocratique et l'écologie radicale.

L'écologie technocratique répond aux crises environnementales par une approche scientifique et planificatrice. Fondée sur une compréhension rationnelle et quantifiée de la nature, elle privilégie des politiques descendantes et centralisatrices : traités internationaux, normes juridiques contraignantes, plans industriels nationaux. Une fois encore, la nature comme les communautés humaines sont réduites ici à des variables d'ajustement, mises au service d'objectifs abstraits et chiffrés : atteindre « au moins 55 % de réduction des émissions nettes d'ici 2030 ». Son approche scientifique – évidemment indispensable pour innover – rend structurellement difficile tout ancrage dans la vie ordinaire des citoyens : son langage technique n'adresse en rien la crise morale, et sa méthode planificatrice dépossède systématiquement les acteurs de terrain comme les citoyens : Comme l'explique Didier Christin, directeur de recherche à Sol et Civilisation, « Biodiversité, changement climatique, écologie, tout ça, ce sont des mots qui viennent d'un autre [milieu], ce ne sont pas des mots courants [...] ». Cela ne rencontre pas la vérité ou la réalité de ce que vivent bien souvent les gens dans les territoires »⁷.

Le second courant dominant, l'écologie radicale, adopte quant à lui une posture plus contestataire et dogmatique. Généralement éloigné de l'élite technocratique, bien que sa base militante soit souvent dotée d'un capital éducatif, culturel et parfois financier élevé⁸, il privilégie des méthodes militantes et des mobilisations citoyennes. En découlent certaines initiatives locales intéressantes, en particulier les associations naturalistes ou des projets d'ESS innovants. Mais cela inclut également des actions plus controversées et peu rassembleuses : actions coups de poing (blocages de routes ou dégradations de monuments), interpellations auprès des décideurs, campagnes contre les PFAS, etc. Mais surtout, au cœur de cette approche se trouve une pensée dogmatique, systématique et parfois intolérante. Ce sont là les marqueurs de l'idéologie. Comme on le sait, l'idéologie répond en partie au besoin de sens de ses militants, en leur offrant un cadre moral clair et suffisant pour interpréter le monde. Mais, comme toute

⁵ Pape François, *op. cit.*, p. 85.

⁶ Pape François, *op. cit.*, p. 75.

⁷ Entretien avec l'auteur, [15/03/2026].

⁸ Colin Robineau, « Pour une sociologie des écologistes radicaux. Quelques éléments programmatiques », *e-cadernos CES*, n° 34, 2020.

idéologie, ce système explicatif présuppose une perte préalable des repères communs : lorsque les individus ont perdu un monde partagé, ils deviennent disponibles à des fictions cohérentes qui prétendent tout expliquer⁹. L’approche dogmatique fait passer l’écologie d’une réalité sensible et incarnée à un programme totalisant qu’il faut imposer à la population coûte que coûte, indépendamment des problèmes de faisabilité ou des oppositions des citoyens locaux.

C’est d’ailleurs pour cela qu’Ellul et Charbonneau étaient toujours critiques envers l’idée que l’écologie devienne une énième idéologie¹⁰. Ils redoutaient qu’elle devienne une machine à fabriquer des dogmes, qui s’impose sans conditions aux citoyens et aux réalités locales. L’écologie devient alors plus préoccupée par des principes abstraits et des changements radicaux que par le service auprès du « petit nombre » et de la « société locale »¹¹. C’est exactement ce qu’on observe aujourd’hui, avec une idéologie écologique qui invoque des valeurs abstraites et progressistes, parfois faiblement reliées à la thématique écologique, et qui peine à mobiliser au-delà de son cercle militant. Certains militants plus chevronnés s’attaquent même aux formes d’appartenance susceptibles de relier les citoyens aux enjeux écologiques. À rebours d’une vision écologique rassembleuse, elle culpabilise de nombreux citoyens ordinaires pour des affiliations perçues comme réactionnaires ou excluantes.

En devenant une idéologie, Charbonneau nous avait prévenus, l’écologie perd sa capacité à offrir un équilibre, ce qui devrait être le « maître mot de la vie » et son but¹². À l’inverse, pour assurer cet équilibre, Charbonneau et Ellul préféraient justement « la pluri-appartenance à des communes, des pays, des nations, des cultures et des églises », et un « enracinement local, donc rural, sans lequel elle ne serait qu’une abstraction et une violence de plus décrétée d’en haut »¹³.

Il ne s’agit pas ici de critiquer inconditionnellement les nombreuses initiatives, parfois d’inspirations idéologiques ou technocratiques, qui visent à adopter un meilleur équilibre écologique. Nous le verrons, certains des exemples que nous solliciterons proviennent de ces deux types d’écologies. Mais, dans la continuité des travaux récents d’autres organisations écologiques comme le WWF, réinventer l’écologie et mieux la promouvoir à notre époque suppose de dépasser les carcans et les limites que ces deux écologies ont imposés¹⁴.

Privilégiant une compréhension abstraite de la nature, les enjeux écologiques (climat, biodiversité mondiale) sont souvent présentés de façon globale, ce qui les rend « inquiétants et assez lointains » du quotidien pour les citoyens. Guillaume Dhérissard, directeur de la Ferme de Figeac (Lot), explique que ce problème d’échelle engendre ce qu’il appelle « le paradoxe du colibri » : « On voit bien ces micro-gestes qui sont essentiels évidemment, mais il y a quand même l’idée que je ne suis qu’une goutte d’eau »¹⁵. Face à un discours idéologique totalisant, ou à des traités internationaux technocratiques, le citoyen ordinaire en vient à se demander : à quoi bon agir ? À quoi servent nos gestes et nos efforts, forcément modestes, dans un monde voué à la destruction, ou quand la solution n’est pas à notre échelle ?

La tension constante entre l’écologie et les citoyens apparaît ainsi comme constitutive du paradigme écologique actuel : là où la modernité considérerait la nature comme un outil à gérer, les écologies dominantes tendent souvent à considérer le citoyen lui-même comme un obstacle à maîtriser. Charbonneau disait d’ailleurs que si l’écologie ne voit que nature, elle va vouloir éradiquer l’homme¹⁶. Le résultat est aussi paradoxal qu’implacable : alors même que nos sociétés n’ont jamais été aussi disponibles à l’écologie, l’écologie s’éloigne des citoyens.

« L’écologie doit répondre à la crise morale et existentielle qui traverse nos sociétés. Aucun projet politique ne réussit s’il ignore le besoin de sens des citoyens. »

→ LES GRANDS DÉFIS DE L’ÉCOLOGIE

Avant de s’engager dans une nouvelle vision politique, il convient de marquer un temps d’arrêt pour résumer et analyser les grands défis auxquels doit faire face tout projet écologique. D’abord, nous l’avons vu, l’écologie doit répondre à la crise morale et existentielle qui traverse nos sociétés. Aucun projet politique ne réussit s’il ignore le besoin de sens des citoyens. C’est précisément là qu’échouent les écologies technocratique et radicale, adoptant des discours perçus comme techniques et punitifs.

Ensuite, l’écologie ne peut plus prétendre s’imposer d’en haut, qu’il s’agisse d’une logique technocratique ou idéologique, au citoyen. Roger Scruton notait déjà, il y a quinze ans, la montée en puissance d’agendas mondiaux portés conjointement par ces deux courants. L’écologie s’exprime, écrivait-il, « à travers des programmes mondiaux, des initiatives internationalistes et des mobilisations à l’échelle planétaire des élites éclairées. Son seul effet est d’enfermer le monde dans des décrets venus d’en haut, émis par des bureaucraties transnationales ou imposés par des traités, tous dépourvus de responsabilité, insensibles aux conditions locales et porteurs de conséquences imprévues »¹⁷. Quinze ans plus tard, la vague populiste – et la crise démocratique qu’elle révèle – doit sonner comme un coup d’arrêt contre toute tentative de maintenir une approche écologique surplombante et même à tentation autocratique.

Enfin, si l’action écologique comporte nécessairement une dimension morale et politique, il ne faut pas en négliger la dimension pratique, problème que l’on peut, à juste titre, reprocher à certains penseurs écologiques. Le modèle économique et social actuel est à bout de souffle. Les politiques publiques, qu’elles cherchent à relancer une croissance en berne ou à accomplir la transition écologique, sont souvent jugées coûteuses, complexes et inefficaces. Tout projet écologique doit donc se concilier avec des exigences d’efficacité, indispensables à la soutenabilité de notre modèle.

Bien compris, ces trois défis – sens, pouvoir et efficacité – peuvent aussi devenir autant d’opportunités. Une écologie qui saurait répondre au besoin de sens et de souveraineté parmi les citoyens, et concilier ambition environnementale et exigence d’efficacité aurait toutes les chances de regagner le terrain perdu. Elle pourrait devenir un projet politique réconciliateur.

⁹ Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Gallimard, coll. « Quarto », 2002.

¹⁰ Bernard Charbonneau, Jacques Ellul, op. cit., p. 175.

¹¹ *Ibid.*, p. 135.

¹² *Ibid.*, p. 86.

¹³ *Ibid.*, p. 101.

¹⁴ WWF France, *Récits pour une écologie populaire. Renouer avec les préoccupations des Français*, novembre 2025.

¹⁵ Entretien avec l’auteur, [24/04/2026].

¹⁶ Bernard Charbonneau, Jacques Ellul, op. cit., p. 62.

¹⁷ Roger Scruton, op. cit., p. 235.



L'écologie des liens



→ RESTAURER LE LIEN DE L'HUMAIN AVEC LA NATURE

Comment restaurer le lien de l'être humain avec la nature ? Comment surmonter le rapport d'exploitation à la nature si ancré dans l'ère moderne ? Pour le Pape François, il faut commencer par « être dans un tu fraternel et relationnel avec la nature et le monde » . D'une disposition à réduire la nature à un objet, il faut passer à une approche qui respecte et valorise l'environnement comme sujet : la terre devient « une partie de chacun de nous, non un objet mais un sujet, qui s'adresse à moi de personne à personne »¹⁹.

Cette nouvelle disposition requiert donc que nous réinterrogeons notre humanité. Comme le souligne Scruton, « la transformation de la terre est une transformation de nous-mêmes ». Reconnaître notre dépendance à la nature suppose d'admettre d'abord que nous sommes des êtres fondamentalement dépendants. Nous naissons en relation, nous nous épanouissons en relation, et nous mourons en relation. Pour reprendre les mots du pape François : « tout est lié »²⁰. La manière dont nous traitons la nature est indissociable de la manière dont nous traitons les autres êtres humains. Voilà l'intuition fondatrice de l'écologie des liens.

Comment alimenter cette transition personnelle, d'un individu aliéné aux autres et à la nature à une personne à nouveau enracinée dans son environnement ? Cela suppose d'abord une autre manière de comprendre la qualité de vie, fondée sur une attitude contemplative et esthétique, capable d'entrer en résonance avec les choses sans les réduire à leur utilité. Il faut, autrement dit, réapprendre à s'émerveiller, à percevoir le beau dans la nature. Cette « formation esthétique », si chère au Pape François, permet de sortir du paradigme moderne : celui qui n'apprend pas à contempler le beau risque de réduire toute chose à un objet d'usage et d'exploitation²¹. Comme l'écrit Bérénice Levet, « la beauté retient, empêche, devrait empêcher de tout concevoir et défendre de tout oser. Elle force à s'incliner. Elle est principe de limitation »²². Cet apprentissage du beau est d'autant plus important dans un monde de plus en plus digitalisé. Le paysage, par exemple, devient alors un refuge, un « ici » habitable.

Il implique également de se considérer comme gardien plutôt que comme propriétaire de la nature. Celle-ci n'est plus une ressource inerte à exploiter, mais un don qu'il nous revient de cultiver et de préserver. En percevant la nature comme un don, nous cherchons à l'accompagner, à se plier aux possibilités qu'elle offre, et à faire preuve de gratitude. Une activité qui illustre historiquement ce mode de relation est l'agriculture. Le paysan, selon Fabrice Hadjadj, entretient avec la nature un rapport « laborieux » et « difficile », fondé sur des savoir-faire ancestraux et sur l'attention. Lorsqu'on sème dans une terre appropriée et qu'on attend des mois la maturité, « on n'est pas en train de fabriquer les choses : on accompagne un dynamisme naturel »²³.

L'écologie des liens commence donc par un rapport personnel à la nature, qui s'ouvre d'abord par une disposition à l'émerveillement et à la gratitude. Toutefois, cette ouverture n'est qu'un premier geste. Ces liens, comme toute relation interpersonnelle, demeurent fragiles, toujours susceptibles d'être rompus par les forces d'aliénation et de séparation. Dans un monde qui pousse sans cesse à la désorientation, quels mécanismes suffisamment puissants peuvent permettre de les enraciner durablement ?

« La manière dont nous traitons la nature est indissociable de la manière dont nous traitons les autres êtres humains. Voilà l'intuition fondatrice de l'écologie des liens. »

¹⁹ Roger Scruton, *op. cit.*, p. 289.

²⁰ Pape François, *op. cit.*, p. 18.

²¹ *Ibid.*

²² Bérénice Levet, *L'écologie ou l'ivresse de la table rase*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2022, p. 17.

²³ Fabrice Hadjadj, *Écologie tragique. Le taureau par les cornes*, Paris, Mame, 2024, p. 87.

→ **L'OIKOPHILIE – DE L'ÊTRE ENRACINÉ AU CITOYEN ENGAGÉ**

Cette ouverture s'enracine presque immédiatement dans l'attribution spontanée d'une signification symbolique et émotionnelle à la nature. S'émerveiller ou cultiver la nature implique nécessairement d'y recevoir ou d'y accorder un sens. Charbonneau va même jusqu'à dire que « dans un monde naturel qui n'avait pas de Sens, l'homme a cherché à en trouver un, à en exprimer un, ou à en imposer un »²⁴. En d'autres termes, sans une association immédiate du naturel au culturel, l'individu ne peut se lier durablement à la nature.

L'agriculture, la chasse, les héritages folkloriques, les randonnées : toutes ces activités respectent l'altérité de la nature tout en la codifiant et en la traduisant pour la compréhension humaine. En France, ce rapport entre culture et nature s'observe d'abord dans les campagnes, qui nous fournissent « l'exemple d'une présence humaine sur la terre qui n'est pas destruction mais enrichissement et embellissement de la nature ». « L'harmonieuse diversité de leurs paysages », ajoute Charbonneau, « n'est que le reflet de l'équilibre de l'action humaine et de la nature locale »²⁵.

L'environnement que l'on construit en accompagnant les rythmes de la nature est un environnement à hauteur d'homme : c'est-à-dire encasté dans un milieu local. Les sociétés humaines ont cherché à aménager leur territoire « de telle sorte qu'il leur devienne hospitalier [...] : domestiquer la nature, c'est transformer un espace brut en *domus*, en habitat, en foyer »²⁶. Cette volonté de transformer la nature en habitat procède d'un sentiment profond, analogue à l'amour que l'on porte à sa famille ou à ses proches, que Roger Scruton a nommé l'*oikophilie*.

L'être humain, explique-t-il, devient attaché et dépendant de son environnement local de la même manière qu'il est attaché à sa famille ou à sa communauté. L'environnement se rattache alors à un « nous » communautaire : ce n'est plus seulement « mon » lieu, ni « le tien », mais le nôtre.

On voit ici que l'*oikophilie* prolonge et approfondit la disposition interpersonnelle à l'égard de la nature : elle en est, en quelque sorte, l'enracinement affectif et moral. Comme l'écrit Scruton, « elle est un appel à la responsabilité et un refus du calcul. Elle nous dit d'aimer, et non d'utiliser ; de respecter, et non d'exploiter. Elle nous invite à considérer les choses de notre environnement comme des fins en elles-mêmes, et non comme de simples moyens »²⁷. Autrement dit, la conversion d'une logique de contrôle à un rapport de sujet à sujet avec la nature se trouve durablement soutenue par l'amour et la loyauté que nous éprouvons pour notre communauté et pour notre territoire.

L'*oikophilie* répond ainsi en profondeur à la crise existentielle et morale évoquée précédemment. Le besoin de sens s'enracine ici dans un cadre culturel et moral tangible : celui de l'émerveillement et de l'appartenance à un environnement local, façonné par une histoire longue et continuellement habité par une communauté.

Mais au cœur de l'*oikophilie* se trouve également la question de la maîtrise du « chez soi ». Nous retrouvons ici le problème de l'impuissance généralisée engendrée par la modernité et que certaines formes d'écologie dominante peinent à dépasser, voire contribuent à entretenir. Le respect de la nature devient alors intimement lié à une exigence de souveraineté et de capacité d'agir face à un monde qui tend à déposséder le citoyen. Reprendre en main son destin implique aussi de défendre son environnement²⁸. Dans cette perspective, les sacrifices nécessaires à l'écologique ne sont plus perçus comme des sources d'aliénation, mais comme des expressions de puissance collective, comme des motifs de fierté partagée.

Voilà pourquoi l'*oikophilie* constitue le cœur de l'écologie des liens. C'est elle qui permet à l'humain de passer d'être relationnel, enraciné dans un environnement local, à celui de citoyen, acteur de l'écologie. Si l'*oikophilie* relie l'humain à la nature, elle relie également le citoyen à l'écologie.

→ **RESTAURER LE LIEN DU CITOYEN À L'ÉCOLOGIE**

L'écologie des liens s'ouvre par une relation de l'humain à la nature ; elle s'ancre durablement lorsqu'il s'enracine à son environnement local et à sa communauté politique. Mais comment peut-elle s'étendre et croître dans la réalité quotidienne de chacun ? Il faut en effet reconnaître (comme le suggérait Simone Weil il y a près d'un siècle) que les racines ne peuvent jamais demeurer immobiles²⁹. L'attachement à la terre comme les liens du citoyen à l'écologie doivent être constamment irrigués et soutenus.

Ces liens incluent, bien sûr, les activités explicitement écologiques. À cet égard, la France se caractérise surtout par un réseau particulièrement riche d'associations historiques profondément ancrées dans des préoccupations territoriales et locales, comme France Nature Environnement (qui fédère plus de 6 000 associations locales), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO, qui gère des milliers d'hectares de milieux naturels et rassemble des dizaines de milliers d'adhérents) ou les Conservatoires d'espaces naturels (CEN, gestionnaires de milliers de sites).

Comme l'indique Antoine Gatet, président de France Nature Environnement, ces associations se développent à partir d'une connaissance intime de « son environnement » et d'une manière de « vivre son environnement de façon sensible ». La reconnaissance de la dimension locale de l'écologie ne se contente pas d'alimenter l'action écologique : elle donne aussi tout son sens aux écogestes ordinaires. Trier ses déchets, par exemple, n'est plus seulement une réponse abstraite à une crise climatique globale mais un acte concret de préservation d'un environnement que l'on connaît, que l'on aime et que l'on respecte. Des études montrent d'ailleurs que l'attachement au lieu a un impact direct sur les comportements écologiques : plus les individus sont attachés à leur cadre de vie, plus ils sont enclins à le protéger et à s'engager pour l'environnement³⁰.

Mais ces liens incluent également des acteurs qui, sans se revendiquer explicitement écologistes, adoptent en pratique des comportements profondément écologiques. Comme l'explique Guillaume Dhérissard, directeur de la Ferme de Figeac, les agriculteurs sont « les premiers des écologues. Ce sont des personnes qui ont un souci réel du vivant, une observation fine, une pratique quotidienne de la nature et un attachement profond à celle-ci »³¹. Un autre agriculteur et élu local, Yves d'Amécourt, souligne que les agriculteurs sont « les premiers concernés » par la qualité de leur environnement, puisqu'ils vivent au cœur même de leurs exploitations³².

Cette réalité dépasse largement le seul monde agricole. Il existe en effet une multitude d'acteurs entretenant un lien direct et concret à la nature : chasseurs, pêcheurs, scouts, randonneurs, ou encore associations culturelles et folkloriques. Ces dernières reposent souvent sur un rapport étroit au territoire : on peut citer la farandole en Provence, la gavotte en Bretagne, la bourrée en Auvergne ou les fêtes de la transhumance dans les montagnes françaises.

On peut enfin inclure les nombreuses initiatives qui, sans être directement orientées vers la protection de la nature, produisent des effets écologiques manifestes. Les pratiques de « débrouillardise », en milieu rural comme urbain, relèvent souvent d'une écologie de subsistance, motivée par des logiques d'autonomie et de solidarité. De nombreuses personnes, notamment issues de milieux modestes ou ruraux, développent des modes de vie sobres sur le plan énergétique : usage du bois de chauffage local, potagers individuels, récupération et réemploi de matériaux. Cette ingéniosité sociale se retrouve également dans les quartiers populaires où des initiatives concrètes répondent à des besoins sociaux immédiats tout en produisant des bénéfices écologiques³³.

²⁴ Bernard Charbonneau et Jacques Ellul, *op. cit.*, p. 101.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Bérénice Levet, *op. cit.*, p. 81.

²⁷ Roger Scruton, *op. cit.*, p. 253.

²⁸ *Ibid.*, p. 25.

²⁹ Bérénice Levet, *op. cit.*, p. 185.

³⁰ Leila Scannell et Robert Gifford, « The relations between natural and civic place attachment and pro-environmental behavior », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 30, n° 3, 2010, p. 289-297.

³¹ Entretien avec l'auteur, [24/04/2026].

³² Entretien avec l'auteur, [09/04/2026].

³³ Fanny Hugues, *Débrouilles rurales. Les modestes économes au prisme de l'ethnographie ethnocomptable de leurs espaces domestiques*, thèse de sociologie, EHESS, 2024.

Le rôle des entreprises de taille intermédiaire, des associations et des structures solidaires est, à cet égard, essentiel. Des organisations comme Emmaüs, le Secours populaire ou le Secours Catholique facilitent la collecte, le tri, la réparation et la revente d'objets de seconde main, contribuant ainsi activement à l'économie circulaire³⁴. Par ailleurs, de plus en plus d'initiatives citoyennes cherchent, par souci d'autonomie autant que par conviction écologique, à s'approprier la production d'énergies renouvelables. L'intérêt et la fierté des citoyens devient alors directement lié à l'écologie, puisqu'ils deviennent eux-mêmes acteurs et copropriétaires des outils de production. Comme l'explique Loïc Jouët, président de l'association EPV (Énergie citoyenne en pays de Villedieu), l'avantage des projets écologiques citoyens est que « le territoire se l'approprie pour pouvoir favoriser l'écologie et en plus elle permettre une meilleure acceptabilité des projets ». Il ajoute que « les actionnaires des parcs éoliens sont fiers de ce qu'ils ont fait. Très clairement, la fierté d'avoir fait quelque chose, d'avoir permis d'obtenir ça est vraiment importante »³⁵.

Tous ces acteurs sont donc essentiels à la transition écologique et à l'adaptation à la crise climatique. Une fois de plus, les incendies de l'été 2026 en offrent un exemple frappant. Il aurait été presque impossible à l'État de répondre seul à une crise exigeant une telle mobilisation humaine, sans l'engagement et l'initiative des pompiers, des agriculteurs et des bénévoles qui ont réagi les premiers.

« L'écologie des liens doit donc bâtir un cadre social et politique qui renforce, autant que possible, les connexions entre le citoyen ordinaire et les pratiques écologiques. »

→ **CONTRE LE TECHNOCRATE ET LE MILITANT, LE JARDINIER**

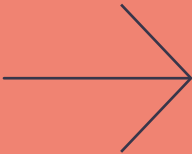
L'écologie des liens doit donc bâtir un cadre social et politique qui renforce, autant que possible, les connexions entre le citoyen ordinaire et les pratiques écologiques. En effet, « aucun projet d'envergure ne réussira s'il n'est pas enraciné dans notre raison pratique à petite échelle. Car, en définitive, ce sont nous qui devons agir, accepter et coopérer aux décisions prises en notre nom, et consentir aux sacrifices nécessaires pour les générations futures »³⁶.

Reconnaître le rôle des acteurs de terrain suppose toutefois de rompre avec les formes d'écologie aujourd'hui dominantes. L'approche technocratique, fondée sur des politiques descendantes et des régulations centralisées, étouffe l'initiative citoyenne, laquelle, par nature, ne se planifie pas mais doit demeurer organique. La libérer implique, nous le verrons, des réformes décentralisatrices significatives, ainsi qu'un soutien financier et législatif aux initiatives locales. L'approche militante, quant à elle, tend au contraire à déraciner ceux qui contribuent déjà, souvent de manière décisive, à la préservation de l'environnement, et qui pourraient y contribuer davantage encore si leurs appartenances et leurs pratiques étaient mieux reconnues. Renverser cette dynamique exige, au sein même des milieux écologistes, une reconnaissance du rôle fondamental de l'attachement territorial, et du conservatisme ordinaire qui lui est intrinsèquement lié.

Au technocrate et au militant, il faut donc opposer la figure du jardinier. Dans le prolongement du rapport que celui-ci entretient avec la nature, l'écologie des liens s'adapte aux particularités territoriales, irrigue et accompagne les millions de pratiques enracinées et d'initiatives citoyennes qui contribuent déjà à l'écologie et qui ne demandent qu'à essaimer davantage, pour peu qu'on leur en donne les moyens. Ce faisant, l'écologie des liens répond à la problématique du pouvoir. Mais elle traite également les défis du sens en reconnaissant et en nourrissant les formes d'appartenance et de patrimoine qui rythment, enrichissent, et embellissent la vie des citoyens ordinaires.



Principes d'actions



³⁴ Benoît Calatayud, Bruno Morel et Lucile Schmid, *L'écologie du quotidien. Ou comment les personnes vulnérables sont écolos sans le dire*, Fondation Jean-Jaurès, La Fabrique écologique et Emmaüs France, novembre 2025.
³⁵ Entretien avec l'auteur, [21/04/2026].
³⁶ Roger Scruton, *op. cit.*, p.2.

L’écologie a besoin d’un renouveau.

Cela implique, nous l’avons vu, une révision profonde de ses fondements philosophiques, afin de faire émerger une nouvelle vision. Mais une vision, aussi juste soit-elle, ne vaut que par sa capacité à se tra- duire dans le réel. Comment, dès lors, donner corps à cette écologie des liens ? Comment en tirer des principes d’action cohérents, précis, et utiles aux décideurs comme aux citoyens ? Les pages qui suivent en proposent sept [Focus 1]. Ces sept principes ne forment pas une liste : ils constituent un tout cohérent. Chacun dépend des autres et perd sa cohérence pris isolément.

FOCUS 1

Les sept principes de l’écologie des liens

Écologie des liens	Écologie technocratique	Écologie radicale
Beauté	Exploitation	Instrumentalisation
Responsabilité	Domination	Effacement
Enracinement	Abstraction	Abstraction
Education	Injonction	Culpabilisation
Pouvoir	Centralisation	Confrontation
Expérimentation	Planification	Planification
Collaboration	Fragmentation	Méfiance

→ BEAUTÉ

Toute écologie doit commencer par une ap- préciation esthétique de la nature. C’est en réen- chantant son environnement local comme source d’émerveillement et de beauté que le citoyen ap- prend à percevoir la nature comme un sujet – un « tu » – à respecter et à valoriser intrinsèquement, plutôt que comme un simple objet à utiliser. La terre devient alors un foyer fragile et précieux, qu’il faut protéger et aimer. La beauté est ainsi, selon l’expression de Bérénice Levet, un « principe de li- mitation »³⁷, nous empêchant de tout oser. Cette expérience du beau encourage également, comme l’explique le pape François, à substituer à l’obses- sion de la consommation une forme de « sobriété heureuse »³⁸, qui invite à adopter des habitudes de vie plus contemplatives et moins dominées par l’utilité immédiate.

Par opposition à l’exploitation ou à l’instrumen- talisation. Une volonté d’exploitation et d’instru- mentalisation de la nature, où toute chose devient objet au service de fins utilitaires ou marchandes.

→ RESPONSABILITÉ

La nature est un don. Il nous incombe de la cultiver et de la garder, par devoir autant que par attachement. Cette responsabilité n’est pas une domination, puisque nous ne sommes pas proprié- taires de la nature, mais elle n’est pas non plus un effacement devant elle. En tant qu’être libre, l’être humain doit réfléchir à la manière dont il habite la terre, s’articule avec la nature et accompagne ses dynamiques.

Par opposition à la domination ou à l’efface- ment. Une disposition qui consiste soit à se penser propriétaire absolu de la nature, soit à se dissoudre entièrement en elle. Dans le second cas, l’être hu- main ne se distingue plus du reste de la nature : il devient un animal parmi d’autres, tandis que les animaux se voient reconnaître un statut quasi hu- main, assorti de droits identiques à ceux des êtres humains.

→ ENRACINEMENT

L’environnement que nous contemplons et en- tretenons devient progressivement une extension de notre « nous », de notre communauté. Cet en- vironnement est presque toujours local : nous ap- prenons à respecter ses rythmes et ses paysages à travers la transmission d’héritages, de savoir-faire et d’un patrimoine vivant. Le patrimoine n’est pas seulement une liste de monuments ; il constitue une « mémoire vivante ». Sa dégradation, qu’il s’agisse d’incendies, de l’abandon des paysages ou de la disparition de pratiques locales, est vécue comme une blessure communautaire concrète.

Par opposition à l’abstraction. Une écologie abstraite et déracinée, qui poursuit des objectifs universels sans lien avec les réalités locales, cultu- relles et historiques des citoyens.

→ ÉDUCATION

L’éducation écologique doit rompre avec une approche culpabilisante et abstraite pour rede- venir concrète, incarnée et positive. À l’ère des réseaux sociaux et de la virtualisation croissante des expériences humaines, l’exposition régulière à la nature devient essentielle pour apprendre à contempler et à s’émerveiller. Elle implique égale- ment d’encourager les jeunes eux-mêmes à porter des projets : potagers pédagogiques, réparation de matériel, bénévolat, projets locaux. Elle im- plique enfin la transmission de savoir-faire hérités (agriculture paysanne, artisanat, patrimoine local) pour renforcer l’attachement à un environnement concret.

Par opposition à l’injonction ou la culpabili- sation. Une approche uniquement fondée sur la culpabilisation ou l’injonction, qui sensibilise les citoyens aux enjeux globaux (émissions de CO₂, bi- lans carbone, effondrement climatique) sans leur offrir de perspective d’action, d’appartenance ou d’espérance.

→ POUVOIR

Il n’y a pas d’écologie sans les citoyens. C’est par leurs actes, tels que des écogestes ou du bé- névolat, que les transformations écologiques ont lieu. Et ce sont eux qui doivent consentir au sa- crifice nécessaire pour y arriver. Il faut donc subs- tituer à une approche descendante une logique ascendante, dans laquelle les citoyens et les com- munautés locales sont considérés comme des acteurs capables d’agir, de décider et d’innover. Dans ce cas, l’écologie cesse d’apparaître comme une punition ou une contrainte ; elle devient une source de fierté collective et territoriale.

Par opposition au contrôle et à la confronta- tion. Une écologie centralisatrice et contrôlante, dans laquelle l’État et une classe d’experts im- posent des mesures descendantes ou les citoyens sont perçus comme des usagers ou des pollueurs à conscientiser.

→ EXPÉRIMENTATION

Habiter un environnement ne se planifie pas abstraitement depuis le sommet de l’État ; cela résulte d’une longue adaptation aux particula- rités d’un territoire. L’écologie a donc besoin de connaissances et de solutions construites sur le terrain : savoir-faire hérités du passé, expérimen- tations agricoles, initiatives citoyennes, innova- tions locales ajustées progressivement aux réalités concrètes. Permettre aux citoyens et aux commu- nautés de réagir eux-mêmes aux perturbations renforce leur résilience (qualité essentielle face aux bouleversements climatiques à venir) plutôt que d’entretenir une dépendance permanente à une organisation centralisée.

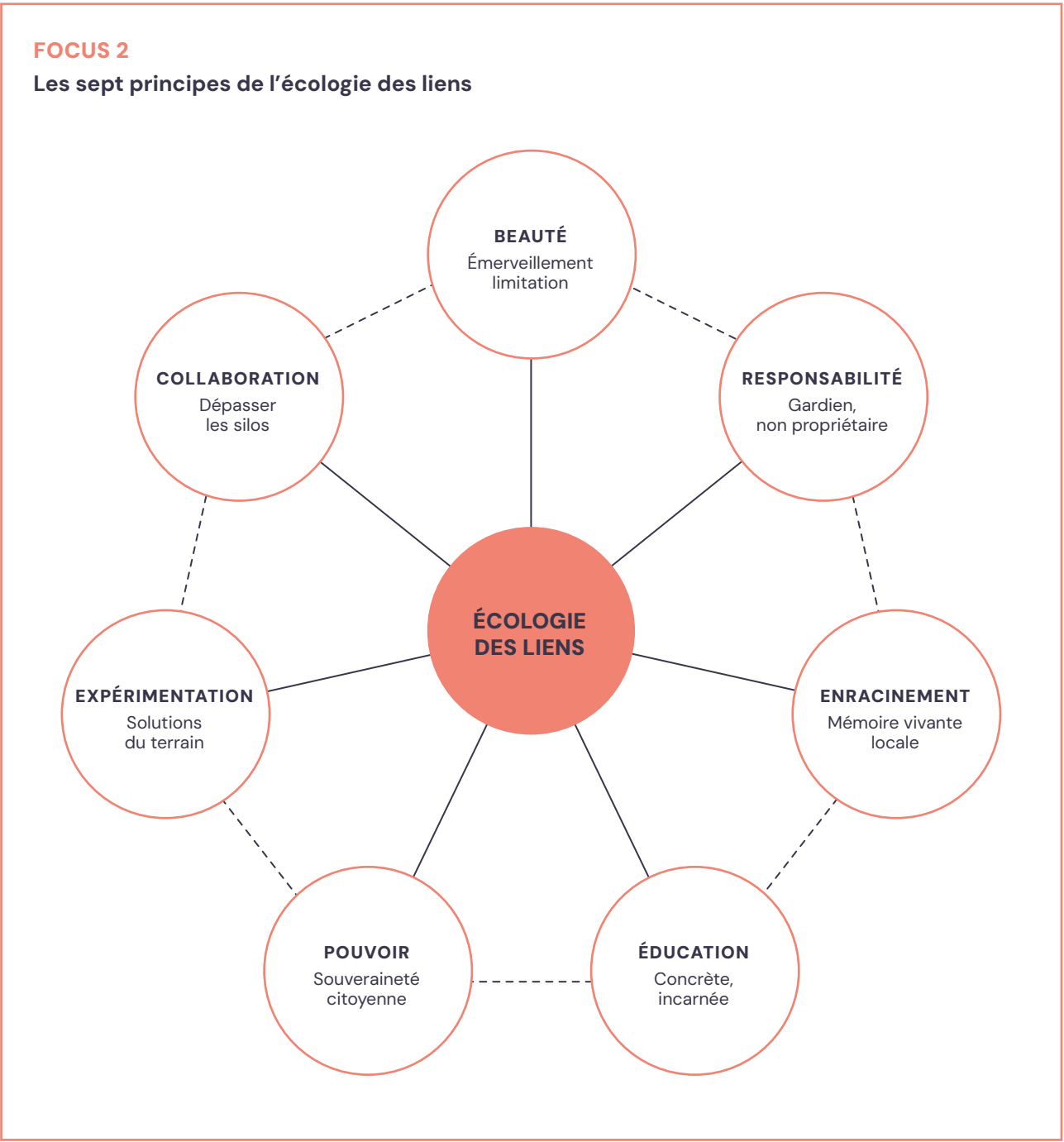
Par opposition à la planification. Une approche de sclérose bureaucratique et de silos, qui adopte des solutions toutes faites souvent inadaptées aux besoins de l’environnement local. L’État est forcé- ment confronté à une asymétrie d’information – il lui est intrinsèquement impossible de contenir toutes les informations nécessaires à une inter- vention efficace.

³⁷ Bérénice Levet, *op. cit.*, p. 17.
³⁸ Pape François, *op. cit.*, p. 136.

→ **COLLABORATION**

La collaboration va au-delà de la simple consultation : elle suppose une véritable coopération et un partage du pouvoir de décision entre les individus, les communautés locales et l’État. Elle implique de dépasser les logiques de silos qui fragmentent l’action écologique : gérer l’eau d’un côté, l’énergie de l’autre, l’aménagement ailleurs. Elle exige également la construction de relations de confiance et de respect entre citoyens, associations et institutions, afin de rendre possible une action réellement coordonnée et cohérente.

Par opposition à la fragmentation et à la méfiance. Une approche descendante et fragmentée, dominée soit par une logique bureaucratique de contrôle (« il faut agir de cette manière »), soit par des réflexes idéologiques qui rejettent certains acteurs au nom de leurs appartenances ou valeurs. Dans ce modèle, les citoyens et les acteurs de terrain sont au mieux consultés superficiellement, au pire considérés comme des obstacles à contourner.



04

Propositions pour une écologie des liens



→ UNE VISION D'ENSEMBLE

Nous avons jusqu'ici développé les fondements philosophiques et les principes d'action d'un nouveau paradigme écologique : l'écologie des liens. Reste à se demander comment mettre concrètement en œuvre une telle écologie. On trouvera ci-dessous une vision d'ensemble qui décrit, dans les grandes lignes, les différentes propositions mises en avant dans cette section 4.

L'écologie des liens, nous l'avons vu, cherche à répondre à trois grands défis : la crise de sens, le besoin de pouvoir, et la nécessité d'efficacité. Au cœur de son approche se trouve la notion d'*oïkophilie*, ou attachement au lieu. L'*oïkophilie* rattache durablement l'homme à la nature en réinscrivant celle-ci dans le « nous » communautaire, comme l'a magistralement montré Roger Scruton. Mais elle donne aussi tout son sens à l'implication du citoyen : ce dernier y retrouve une raison d'être existentielle et intègre son environnement dans sa quête de souveraineté.

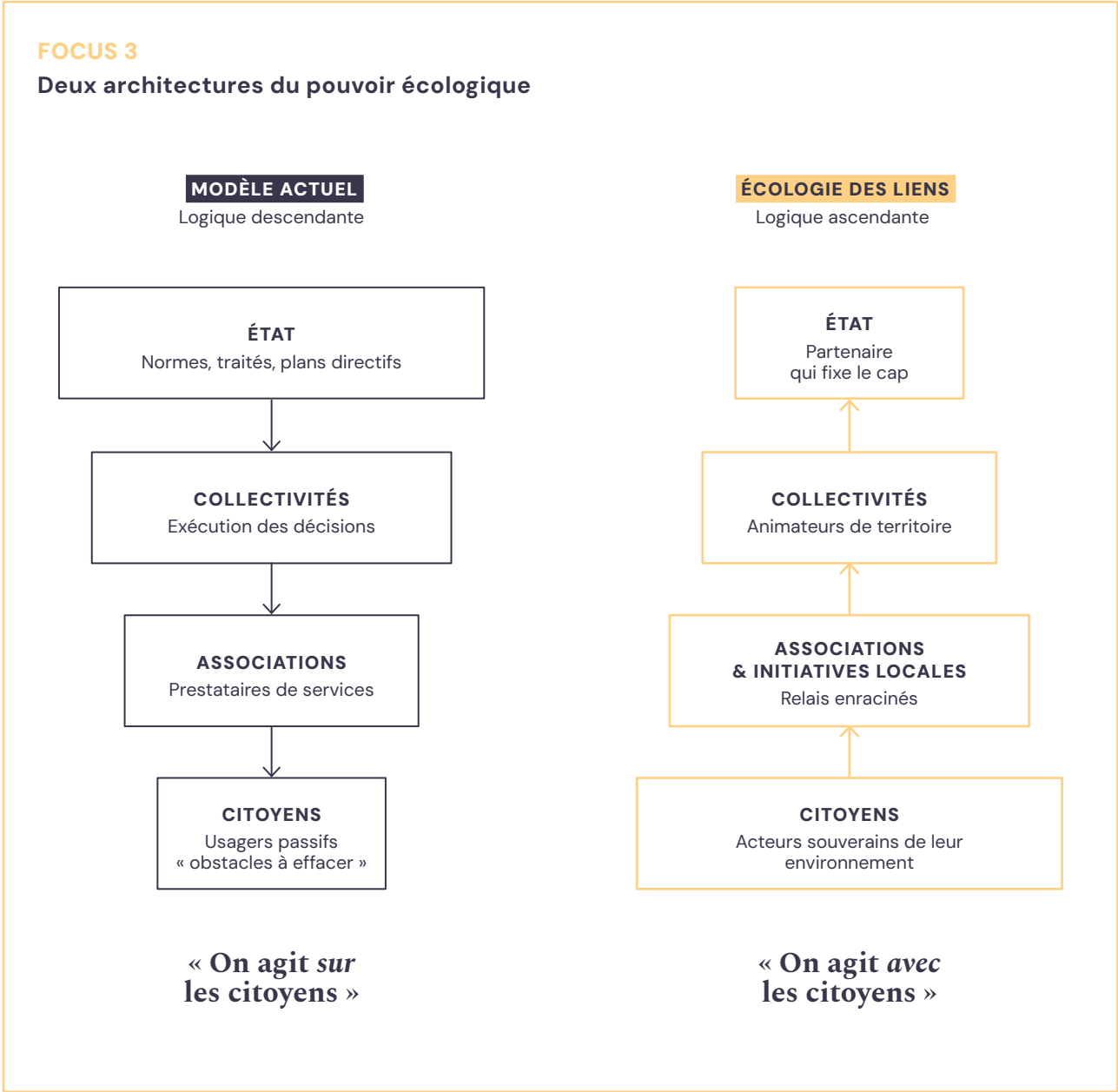
Comprise ainsi, l'écologie ne peut structurellement se fabriquer par le haut. L'écologie des liens substitue donc à l'ingénieur et au militant la figure du jardinier. Il s'agit de s'adapter aux réalités et appartenances locales, en accompagnant, en irriguant et en soutenant les citoyens et les acteurs de terrain qui agissent par attachement local et qui les relient, consciemment ou non, à l'écologie. Cette approche répond également au défi pratique. L'approche planificatrice aujourd'hui dominante dans l'écologie est en effet vouée à l'échec : aucune institution centrale n'est capable d'agir efficacement sur un sujet aussi complexe, dans un pays aussi vaste, marqué par une telle diversité de territoires et d'écosystèmes³⁹. Elle sera toujours confrontée à une asymétrie d'information.

Au centre d'une écologie des liens se trouvent donc les collectivités territoriales, mieux placées pour agir efficacement au plus près des citoyens [FOCUS 3]. L'État ne disparaît pas pour autant : il troque le rôle d'omniscient pour celui de partenaire, agissant avec les collectivités plutôt qu'en se substituant à elles⁴⁰. En cessant de s'immiscer dans des réalités locales et complexes, l'État peut ainsi concentrer ses efforts dans la meilleure coordination des politiques écologiques à grande échelle. Il pourrait à ce titre simplifier la masse complexe de mesures et de normes encadrant la transition écologique, qui contraignent et parfois étouffent les initiatives locales.

Les collectivités, à leur tour, peuvent endosser le même rôle vis-à-vis des citoyens : agir avec eux plutôt qu'à leur place. Cela peut avoir lieu par le soutien aux associations solidaires (Emmaüs, Secours Catholique), patrimoniales et de jeunesse, ainsi qu'aux coopératives agricoles ou énergétiques. Malgré la diversité de leurs domaines d'action, ces initiatives se rejoignent par leur attachement local et par une même ambition : renforcer les liens qui unissent les habitants à leur environnement, en contribuant à son embellissement et à l'affirmation de sa souveraineté.

Mais il faut aller plus loin et créer les conditions matérielles d'une véritable souveraineté citoyenne et locale. Cela implique l'introduction de nouveaux modèles de financement, conçus pour inclure davantage les citoyens : investissement social et philanthropique, financement participatif, mobilisation des adhérents. Ces dispositifs devront s'accompagner de réformes réglementaires destinées à alléger la charge administrative qui pèse sur les acteurs de terrain et à mieux reconnaître leurs activités.

Pour esquisser cette vision de manière structurée et cohérente, nous segmenterons la section suivante en six dimensions des liens pluriels qui associent le citoyen à l'écologie : le lien politique, le lien social, le lien culturel, le lien agricole, le lien énergétique et enfin le lien éducatif. Les recommandations qui suivent ne prétendent pas à l'exhaustivité. Elles esquissent un éventail de propositions concrètes destinées à montrer, à grands traits, à quoi pourrait ressembler une écologie des liens, qui a pour but central de reconnecter les citoyens à l'écologie.



→ LE LIEN POLITIQUE

→ L'AUTONOMIE FISCALE

Alors que la France est déjà très centralisée par rapport à ses voisins européens, on assiste depuis une dizaine d'années à une « reconcentration diffuse », affaiblissant progressivement la capacité des collectivités locales à répondre aux défis environnementaux propres à leurs territoires⁴¹. L'État a repris la main sur les finances locales et renforcé l'encadrement de leur action, à travers des réformes fiscales, comme la suppression de la taxe d'habitation, et un financement de plus en plus fondé sur les appels à projets.

Le problème est d'autant plus aigu que les collectivités assurent déjà près de 60 % de l'investissement public civil (urbanisme, mobilité, eau, déchets), sans disposer des leviers fiscaux proportionnés à ces responsabilités. Or, pour respecter la trajectoire climatique fixée par la France, elles devront « plus que doubler chaque année leur niveau actuel d'investissements climatiques à horizon 2030 »⁴². Un effort impossible à programmer dans la durée avec un système de financement local que le Sénat juge « à bout de souffle ».

Cette perte d'autonomie est mesurable : l'autonomie fiscale des communes (la part de leurs ressources sur laquelle elles disposent d'un véritable pouvoir de taux ou d'assiette) est tombée à 40,7% en 2024, contre environ 47% en 2019, soit près de 7 points perdus en cinq ans⁴³ – et très loin de bon nombre de leurs homologues européennes [FOCUS 4]. À mesure que ce pouvoir s'érode, c'est leur capacité d'action écologique locale qui se contraint.

FOCUS 4

L'autonomie fiscale en Europe

À l'inverse de la France, les communes de pays comme le Danemark, la Suède, la Suisse ou l'Espagne disposent d'une autonomie fiscale qui oscille autour de 60 %. Cette marge leur donne les moyens d'agir efficacement face à leurs défis locaux (voir l'exemple danois ci-dessous)⁴⁴.

RECOMMANDATION 1

Consacrer l'autonomie fiscale réelle des communes dans la Constitution

Pour protéger la fiscalité locale de la tendance à la centralisation, il convient de consacrer un principe constitutionnel d'autonomie fiscale en inscrivant à l'article 72-2 qu'une part significative des ressources des communes – par exemple, alignée sur les standards européens, soit 60 % – doit provenir d'impositions sur lesquelles elles disposent d'un pouvoir de taux ou d'assiette. Aujourd'hui à 40 % pour le bloc communal, ce seuil obligerait les gouvernements successifs, sur une durée déterminée (15 à 20 ans), à restituer aux communes un pouvoir fiscal réel via un programme de décentralisation de la fiscalité locale. Les communes pourront ensuite utiliser leur autonomie fiscale pour développer des initiatives écologiques locales innovantes et adaptées à leur territoire.

→ LA CENTRALISATION ET L'INFLATION NORMATIVE

Mais l'autonomie fiscale n'est pas l'unique dimension dans laquelle les communes perdent leur autonomie. L'État central conserve en effet un contrôle important via l'imposition de dépenses obligatoires et une véritable « addiction à la norme ». Au lieu de fixer des caps et de laisser une marge d'interprétation locale, les gouvernements multiplient les prescriptions qui précisent les outils, les procédures et les contenus que les collectivités doivent mettre en œuvre. Pour prendre un exemple, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixe certes un objectif – diviser par deux l'artificialisation d'ici 2031 – mais aussi des règles de nomenclature très précises sur ce qu'est un sol artificialisé, sous un contrôle étroit des préfets⁴⁵. L'implication directe et excessive de l'État dans les mesures mises en place par les collectivités locales a conduit à un moins bon pilotage des politiques nationales, selon le Haut Conseil pour le climat lui-même⁴⁶. Le modèle danois, qui fait confiance aux acteurs locaux pour la mise en œuvre des politiques publiques, mérite toute notre attention [FOCUS 5].

FOCUS 5

Le modèle danois et la liberté des communes

La loi climat danoise inscrit dans le droit des objectifs contraignants de réduction d'au moins 70 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) et de neutralité climatique autour de 2050. Le ministère des Finances se définit comme un « moteur vert » chargé de vérifier, à l'aide d'outils comme le modèle GreenREFORM, que l'ensemble des politiques publiques reste aligné sur ces cibles. Une fois ce cap posé, l'État ne prescrit pas un scénario uniforme commune par commune : il soutient des territoires pilotes, fournit un cadre méthodologique et des financements d'amorçage, puis laisse les collectivités, les entreprises et les habitants concevoir la trajectoire locale (coopératives d'énergie renouvelable, accords industriels circulaires, projets de réemploi ou de mobilité adaptés au terrain)⁴⁷. Ce modèle est également associé à une forte autonomie fiscale

[RECOMMANDATION 1], donnant aux collectivités locales une marge de manœuvre pour appliquer des mesures écologiques pertinentes à leur territoire. Le modèle danois porte ses fruits, avec des études récentes qui montrent que le Danemark est sur la trajectoire fixée par cette loi, à tel point qu'à la COP 30, le ministre danois du Climat a pu annoncer un objectif encore plus ambitieux de réduction de 82–85 % d'ici 2035⁴⁸.

RECOMMANDATION 2

Fixer des objectifs écologiques clairs par la loi en laissant aux collectivités une liberté maximale pour les atteindre

Plutôt que de multiplier les normes (formats de plans obligatoires, calendrier national uniforme des ZFE, prescriptions détaillées sur les documents d'urbanisme), l'État devrait se contenter de fixer des objectifs clairs – réduction des émissions, part d'énergies renouvelables, sobriété foncière, adaptation – et laisser aux collectivités une large liberté pour choisir les instruments les plus adaptés à leur territoire. Dans ce modèle, inspiré de la loi climat danoise, l'obligation pèserait sur les résultats (contribution à la trajectoire nationale) et non sur la procédure. Les communes ne seraient plus tenues de suivre un canevas unique de plans imposés, mais de démontrer périodiquement, à partir d'indicateurs simples et publics, qu'elles contribuent effectivement à l'atteinte des objectifs collectifs. Cette piste pourrait être mise en œuvre dans le cadre d'une prochaine loi de simplification normative pour l'écologie. Celle-ci consacrerait un principe de non-prescription des moyens et engagerait, sur une durée déterminée, un réexamen des normes environnementales existantes afin de transformer, partout où cela est possible, les obligations de moyens en obligations de résultat.

⁴¹ Thomas Dossus et Olivier Henno, *Libre administration des collectivités : une urgence démocratique et écologique*, Sénat, Rapport n° 834 (2024–2025), 8 juillet 2025.

^{42, 43} *Ibid.*

⁴⁴ Bénédicte Guibard, *Les finances locales en Europe*, Institut Paris Region.

⁴⁵ Dominique Reynié, « Contre l'écologisme réglementaire, bureaucratique et décroissant, l'aspiration à une écologie positive », Fondapol, août 2025.

⁴⁶ Haut Conseil pour le climat, « Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population ». Rapport annuel 2024.

⁴⁷ OCDE, « Au Danemark, le modèle GreenREFORM pour évaluer les incidences économiques et budgétaires des mesures à visée climatique », Les politiques en action, OCDE, 2021.

⁴⁸ « Le Danemark en tête sur le climat, objectif 85 % de réduction des émissions », Euronews, 19 novembre 2025.

→ LA DÉMOCRATIE LOCALE

À l'échelle locale, la décentralisation « par le bas » reste limitée. Même si de plus en plus de communes mettent en place des dispositifs de consultation, ceux-ci demeurent ponctuels et parfois superficiels : enquêtes publiques, plateformes en ligne, consultations lors de la révision d'un PLU, etc.⁴⁹ Cette participation intermittente entretient un sentiment de dépossession, dans le champ de l'écologie comme dans tant d'autres, où les habitants sont rarement co-auteurs des décisions. L'introduction du référendum local dans la Constitution par la révision constitutionnelle de 2003 (article 72-1) laissait espérer une pratique démocratique plus généralisée mais son usage est resté marginal : le seuil de participation de 50 % pour qu'il soit décisionnel est très élevé et l'initiative ne peut être déclenchée que par les élus⁵⁰. Plus largement, les dispositifs de consultation sur les thématiques écologiques ne sont pas inscrits au cœur du cadre institutionnel local, comme c'est le cas en Suisse [FOCUS 6] mais ajoutés au cas par cas.

FOCUS 6

La démocratie directe en Suisse : un modèle d'implication continue

Dans le cas suisse, les instruments de démocratie directe locaux sont au cœur des politiques écologiques du quotidien. À l'échelle des communes et des cantons, ils sont régulièrement mobilisés pour des décisions d'aménagement du territoire (densification, création de zones vertes, protection des paysages, limitation de l'étalement urbain), de biodiversité (création ou extension de zones protégées, corridors écologiques, renaturation de rivières), de mobilité (développement des réseaux cyclables, renforcement des transports publics, limitation du trafic motorisé), d'énergie et de climat (projets d'énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments) ou encore de gestion des déchets et de l'eau⁵¹.

Dans ce cadre, une initiative citoyenne peut, très concrètement, imposer l'élaboration d'un plan climat local plus ambitieux, tandis qu'un référendum peut bloquer un projet routier jugé incompatible avec la transition écologique⁵². Chaque campagne de votation oblige en outre à informer, débattre et coconcevoir des solutions, ce qui élargit l'engagement des habitants bien au-delà du seul vote et renforce leur lien direct avec les politiques écologiques menées sur leur territoire.

RECOMMANDATION 3

Généraliser un référendum d'initiative locale (RIL) à l'échelle communale

Une réforme ciblée du code général des collectivités territoriales pourrait introduire un véritable mécanisme d'initiative citoyenne locale en matière environnementale. Un groupe de citoyens représentant au moins 10 % des électeurs inscrits disposerait, dans un délai de trois mois, du droit de forcer l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal d'une délibération portant sur les compétences de la commune en matière d'écologie (plan local d'urbanisme, mobilité douce, gestion des déchets, énergie et rénovation des bâtiments publics, préservation des espaces verts). En cas de refus du conseil ou de délibération négative, les signataires auraient la faculté de déclencher un référendum local décisionnel. Pour ces sujets explicitement définis par la loi comme relevant de la planification écologique locale, le seuil de participation pourrait être abaissé à 25 % des électeurs inscrits, au lieu de 50 % aujourd'hui. La réforme pourrait également introduire la possibilité, pour le conseil municipal, de soumettre un contre-projet simultané à l'initiative locale, afin d'encourager la co-construction de compromis plutôt que des votes binaires « pour ou contre ».

⁴⁹ « Baromètre de Décider Ensemble : la consultation des citoyens mène rarement à une réelle co-production », Localtis, Banque des Territoires, 2020.
⁵⁰ Corantin Courbaron, « Le contrôle des consultations et référendums locaux par le juge administratif », Revue générale du droit, en ligne, 2026.
⁵¹ Office fédéral du développement territorial (ARE) et EPF Zurich, *L'aménagement et le développement du territoire en Suisse. Observations et propositions du groupe international d'experts*, Zurich, novembre 2006.
⁵² Bruno Kaufmann, Rolf Büchi et Nadja Braun, *Guide de la démocratie directe en Suisse et au-delà*, Initiative and Referendum Institute Europe, 2007.

→ LE LIEN SOCIAL

→ LA COLLABORATION ENTRE COLLECTIVITÉS ET SOCIÉTÉ CIVILE

De la même manière que l'État central néglige le rôle essentiel des collectivités locales dans l'action publique, la société civile (associations, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), collectifs locaux) demeure trop largement mise à l'écart⁵³. Il s'agit en réalité des deux faces d'une même logique : les acteurs de terrain, que ce soient les collectivités locales ou les associations, sont considérés comme de simples relais ou supplétifs de l'État, plutôt que comme des partenaires essentiels, voire centraux, de l'écologie. Les collectivités utilisent parfois les mêmes méthodes contraignantes et court-termistes – par exemple les appels à projets – pour mobiliser les associations que l'État impose sur eux. Cette logique de financement court-termiste fragilise ainsi la capacité d'initiative, la stabilité et l'ancrage territorial des associations⁵⁴. Au volet financier s'ajoute un affaiblissement du dialogue entre les administrations publiques et les institutions locales et intermédiaires. Depuis plusieurs années, l'État tend à privilégier une relation directe avec les citoyens, à travers des plateformes numériques comme Je-VeuxAider, des consultations en ligne ou des dispositifs de tirage au sort tels que la Convention citoyenne pour le climat⁵⁵. À l'inverse du citoyen engagé dans une association locale [FOCUS 7], qu'elle soit directement écologique ou sociale, c'est un citoyen déraciné de son environnement local qui est sollicité ici.

FOCUS 7

Le Wigan Deal et la participation accrue des citoyens

Le Wigan Deal est un « contrat social » local conclu à partir de 2011 entre le conseil municipal de Wigan (nord-ouest de l'Angleterre) et les habitants, qui redéfinit la relation en misant sur les capacités des communautés plutôt que sur une offre de services descendante⁵⁶. Dans le cadre du « deal », les résidents ont pu concevoir les mesures principales dans la ville, en échange duquel

les citoyens et les associations sont responsabilisés, et inviter à « faire leur part » : bénévolat, participation à la vie associative, développement des nouvelles initiatives locales. Les associations et les citoyens sont ainsi devenus de véritables partenaires dans la réalisation des politiques publiques municipales. Concrètement, la ville de Wigan a fermé quatorze de ses centres sociaux et a réalloué une partie des économies réalisées dans un fonds d'investissement social finançant sur le long terme un large éventail d'associations et d'institutions intermédiaires enracinées dans des quartiers défavorisés.

RECOMMANDATION 4

Instaurer un Pacte communal pour engager collectivités, associations et habitants autour d'objectifs écologiques communs

Le Pacte communal pour l'écologie serait un cadre légal qui formaliserait des engagements réciproques entre la commune, les associations et les habitants⁵⁷. Un pacte serait défini conjointement par la commune et les habitants autour d'objectifs communs, tels que la sobriété énergétique, la biodiversité, les mobilités ou l'alimentation, en échange desquels citoyens et associations participeraient concrètement, aux côtés des collectivités locales, à la mise en œuvre des actions.

Ce dispositif intégrerait les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) existantes avec les associations structurées, traduisant les engagements en moyens concrets sur trois à cinq ans : subventions de base stables, mise à disposition de locaux ou de terrains, appui en ingénierie municipale, et définition d'objectifs mesurables assortis d'un suivi simplifié et partagé. Mais le pacte prévoirait aussi un cadre plus souple destiné à accueillir les initiatives citoyennes spontanées et adaptées

⁵³ Dominique Joseph et Martin Bobel, *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique*, Avis du CESE, n° 2024-09, 28 mai 2024.
⁵⁴ Ibid.
⁵⁵ Haut Conseil à la vie associative, « Qu'est devenue la réserve civique ? », janvier 2024.
⁵⁶ Pour plus de précisions, voir Marc Le Chevallier, op. cit..
⁵⁷ Il est important de préciser que la capacité des collectivités locales à mettre en place ce type de pacte dépend elle-même d'une décentralisation plus aboutie et d'un relâchement du contrôle financier exercé par l'État. Tant que la logique de contrôle budgétaire reste très centralisée, elle se répercute à tous les niveaux de l'action écologique, jusqu'aux habitants eux-mêmes, en limitant les marges de manœuvre locales.

aux réalités locales : actions de nettoyage de rivières, végétalisation de quartiers, compostage collectif. Surtout, il encouragerait les collectivités à élargir le cercle des acteurs mobilisés en reconnaissant le rôle de structures parfois peu intégrées aux politiques écologiques locales : associations sociales comme Emmaüs ou le Secours Catholique, associations de chasse et de pêche déjà labellisées par l’OFB comme « acteurs clés de la biodiversité », structures d’entraide rurale.

Ce pacte pourrait également servir de base pour améliorer l’adaptation et la résilience du territoire face au risque croissant d’épisodes naturels graves, comme les canicules et les incendies de l’été 2026. Le pacte inclurait des plans d’urgences et permettrait aux autorités locales comme nationales de mobiliser une « armée » de citoyens prêt à réagir pour protéger leurs territoires et les résidents qui s’y trouvent.

Le cadre légal serait délibérément léger : il fixerait le triangle de signature (commune, collège associatif, représentants citoyens) et les engagements minimaux mais laisserait à chaque territoire le soin d’en définir le format. Une grande ville pourrait ainsi formaliser un pacte volumineux structuré sur plusieurs années tandis qu’une petite commune rurale signerait un document plus court et plus souple. À l’image de l’introduction des Plans alimentaires territoriaux (PAT, voir section 4.5), le pacte communal pourrait d’abord être mis en place sur une base volontaire et expérimentale. Une fois le dispositif éprouvé et un modèle stabilisé, l’État pourrait progressivement en faciliter la diffusion et la généralisation, par exemple *via* des incitations fiscales [RECOMMANDATION 5].

Les collectivités françaises produisent déjà une douzaine de documents stratégiques écologiques sectoriels (PCAET, PAT, CRTE, SCoT, schéma directeur des énergies, etc.), pilotés en chambre par les services techniques intercommunaux et largement déconnectés les uns des autres. Le Pacte communal n’a pas vocation à en ajouter un de plus. Il devrait au contraire se substituer progressivement à plusieurs d’entre eux, en consolidant en un document politique unique ce que ces dispositifs traitent séparément.

→ L’AUTONOMIE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Mais nous l’avons déjà souligné, l’un des problèmes principaux faisant face à la société civile – dans le milieu écologique comme ailleurs – est la baisse continue des subventions publiques. La part des subventions dans le financement associatif est ainsi passée de 34 % à 20 % entre 2005 et 2017, au profit d’une logique de prestation de services⁵⁸.

Si elle constitue certes un défi, cette baisse est également une opportunité pour une écologie plus connectée aux citoyens. Comme le montre l’exemple de la protection des oiseaux avec la LPO, les associations peuvent gagner en autonomie grâce à la diversification de leurs ressources [FOCUS 8]. Les associations et les entrepreneurs sociaux peuvent désormais compter sur le développement de la philanthropie – en pleine expansion – ou encore de l’investissement à impact, porté par des acteurs comme la Fondation de France, le Crédit Coopératif, France Active ou la Banque des Territoires⁵⁹. Le défi de la transition écologique est donc intimement lié à celui d’une transformation des modes de financement, entre subventions publiques et financements privés.

FOCUS 8

La ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et la diversification des ressources financières des associations

La LPO offre un bon exemple d’association écologique qui gagne en autonomie grâce à la diversification de ses ressources. Son budget (environ 32 millions d’euros) est aujourd’hui majoritairement alimenté par des financements privés – adhésions, dons, legs, fondations, mécénat, ventes et prestations – qui représentent environ deux tiers de ses recettes, contre une minorité de subventions publiques. En s’appuyant sur une base d’adhérents nombreuse, sur les legs et sur des activités propres (boutique, expertises, partenariats encadrés avec des entreprises), la LPO a progressivement réduit sa dépendance à un financeur unique et réussi à stabiliser son budget malgré un contexte économique tendu. De plus, comme le sou-

ligne son directeur général, Olivier Dénoue « la LPO est ainsi plus autonome et indépendante dans son activité ». Il ajoute que « l’ancrage territorial et local de la LPO, avec ses 75 000 adhérents qui sont presque autant de donateurs, est également une force »⁶⁰.

RECOMMANDATION 5

Faire du Pacte communal une plateforme de financement privé, social, et citoyen pour les associations locales

Il s’agit ici d’enrichir le Pacte communal pour l’écologie [RECOMMANDATION 4] d’un volet financement dédié, transformant la collectivité en animateur d’un écosystème de financement local plutôt qu’en seul subventionneur. Concrètement, la commune ou l’intercommunalité cartographie et rend visibles les options de financements privés disponibles et facilite la rencontre entre ces financeurs et les porteurs de projets, qu’il s’agisse d’associations nationales implantées localement – encouragées à s’enraciner dans le territoire plutôt qu’à fonctionner en pure ONG nationale « hors sol » – ou de petites associations de quartier. Ce cadre donne une colonne vertébrale aux coopérations locales : les collectivités gardent un rôle d’animation et de garantie démocratique, tandis que le financement social et privé, mieux coordonné à l’échelle territoriale, vient renforcer durablement l’écologie de proximité. Le Pacte communal doit également faire du citoyen un financeur direct de l’écologie dans le territoire. Dans ce cadre, les habitants sont explicitement encouragés à soutenir des projets associatifs locaux qui les reconnectent aux enjeux écologiques de proximité : dons, adhésions, legs, campagnes de financement participatif. Les collectivités peuvent amplifier ce levier en abondant les campagnes de financement participatif portant sur les projets inscrits dans le Pacte, selon un mécanisme « 1 euro public pour 1 euro citoyen ».

RECOMMANDATION 6

Porter à 75 % la réduction d’impôt sur les dons aux associations écologiques

Pour encourager le financement participatif et citoyen, on pourrait réviser l’article 200 du Code général des impôts pour porter à 75 % (au lieu de 66 % actuellement) la réduction d’impôt sur les dons aux petites associations écologiques de terrain agréées au titre d’un Pacte communal⁶¹. Ce taux dérogatoire, déjà appliqué aux dons aux organismes d’aide aux personnes en difficulté, reconnaîtrait l’utilité publique spécifique de ces structures qui maillent le territoire mais peinent à construire leur autonomie financière. Le ciblage par l’agrément Pacte communal [RECOMMANDATION 4] évite l’écueil d’un dispositif trop large : il réserve l’avantage fiscal aux associations effectivement engagées dans un projet écologique territorial, en lien avec leur collectivité. Il pourrait également constituer une incitation non contraignante pour que les collectivités locales elle mêmes développent leur propre pacte communal.

⁵⁸ ANCT, *Agir pour une transition écologique juste avec l’ESS*.

⁵⁹ Claire Ané, « La philanthropie à la rescousse du monde associatif fragilisé par la baisse des financements publics », *Le Monde*, 6 novembre 2025.

⁶⁰ Sophie Sébirot, « Les associations dans la course aux financements privés », *Le Nouvel Économiste*, 30 janvier 2025.

⁶¹ « Impôt sur le revenu – Dons aux associations et organismes d’intérêt général », Service-Public.fr, 15 avril 2026.

→ L'ACCÈS AU FONCIER

Au cœur des défis financiers des acteurs écologiques locaux se trouve l'acquisition du foncier. En effet, comme le souligne l'exemple de la LPO, la maîtrise foncière procure une forte autonomie aux associations. Mais c'est précisément là que réside la difficulté : acquérir du foncier est souvent trop coûteux. Selon un rapport du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), les associations, coopératives et structures de l'économie sociale et solidaire peinent à trouver des locaux et terrains bien situés, adaptés et abordables, en raison de la raréfaction de l'offre, de la hausse des prix et d'une méconnaissance de leurs modèles économiques par les propriétaires publics et privés⁶².

De plus, dans les cas où des terrains reconnus d'intérêt général sont acquis via des droits de préemption, ils sont généralement repris par les collectivités locales ou par l'État central. Le droit de préemption foncier en France est en effet un mécanisme légal permettant à une collectivité publique d'acheter un bien immobilier en priorité sur un acquéreur privé afin de réaliser des projets d'intérêt général⁶³. Mais, peu de mécanismes prévoient ensuite un transfert ou une mise à disposition durable à des acteurs associatifs. Les régimes de décote sur le foncier public, comme la « décote Duflot », ont été pensés presque exclusivement pour le logement social, et non pour des usages écologiques ou sociaux plus larges.

RECOMMANDATION 7

Permettre aux collectivités locales de vendre ou transférer leur bien foncier avec une « décote écologique » pour les acteurs écologiques

Pour soutenir toutes les formes d'associations qui contribuent à l'écologie – qu'il s'agisse d'une LPO locale, d'une société de chasse qui restaure des zones humides, d'Emmaüs, d'une recyclerie ou d'une coopérative agricole – on pourrait créer dans la loi un droit explicite pour les communes et EPCI de vendre ou transférer leurs terrains avec décote à des structures sans but lucratif ou de l'ESS, dès lors que ces terrains sont affectés à des activités qui participent significativement à l'écologie locale (protection de la nature, l'économie circulaire, gestion durable des ressources). Cette décote serait proportionnée à l'intérêt général local poursuivi et conditionnée à des engagements de long terme (plan de gestion, clause de reprise si l'usage écologique cesse, pacte communal), ce qui permet à la collectivité de garder une grande flexibilité pour choisir, sur son territoire, quels projets concrets (refuge nature, ressource, etc.) méritent une aide foncière, sans enfermer le dispositif dans une définition étroite d'« association environnementale » et sans dépendre uniquement de mécanismes nationaux d'exonération fiscale.

⁶² RTES, *L'accès au foncier des acteurs de l'ESS : Enjeux et leviers pour les collectivités locales*, mars 2019.

⁶³ « Le droit de préemption urbain (DPU) », Notaires de France, 31 mai 2022.

→ LE LIEN CULTUREL

→ UN RÉCIT ÉCOLOGIQUE ANCRÉ DANS LES IDENTITÉS LOCALES

Quel récit pour promouvoir et légitimer l'écologie ? L'écologie avait encore, jusqu'à récemment, du mal à trouver des termes compréhensibles pour les citoyens ordinaires, privilégiant des notions soit trop scientifiques soit trop idéologiques. Il y a cependant une évolution dans le bon sens depuis quelques années, avec un effort conscient pour trouver des concepts davantage connectés à la réalité des citoyens, comme la santé ou la souveraineté. On peut à ce titre citer le rapport du WWF sur l'écologie populaire, qui note à juste titre que « l'écologie ne souffre pas d'un déficit d'information, mais d'un déficit de sens partagé. Et la crise du langage écologique révèle une crise plus profonde encore : celle de l'imaginaire et du collectif ». Le rapport souligne d'ailleurs que les Français sont attachés à leur patrimoine et à leur identité locale, mais qu'ils ne relient pas spontanément ces attachements aux enjeux écologiques, faute de récits qui les y invitent. Quelques expériences vont néanmoins dans le bon sens [FOCUS 9].

FOCUS 9

Le label « Je vois la vie en Vosges » : un exemple de récit écologique enraciné

Le Conseil départemental des Vosges illustre comment une collectivité peut développer une sensibilisation écologique ancrée dans les identités locales plutôt que sur des messages génériques. La marque territoriale « Je Vois la Vie en Vosges » positionne les producteurs comme des ambassadeurs du terroir, incarnant un savoir-faire unique et une histoire riche, renforçant l'identité régionale et la fierté locale. Les produits labellisés racontent l'histoire du patrimoine gastronomique vosgien et construisent une identité territoriale vivante. Cette approche se concrétise par des classes découvertes où les élèves visitent fromageries artisanales (dégustation de Munster), fabriques de bonbons vosgiens, musées du textile et anciennes mines de cuivre, créant un lien

culturel et émotionnel avec le terroir dès le plus jeune âge. La marque repose sur trois piliers intégrant culture et écologie : valoriser les savoir-faire vosgiens et l'économie locale, valoriser la beauté et les ressources naturelles, et œuvrer pour un mode de vie équilibré. Plutôt que des discours sur le climat, cette initiative mobilise traditions gastronomiques, savoir-faire artisanaux et paysages emblématiques pour générer une conscience écologique profondément ancrée dans l'appartenance territoriale⁶⁵.

RECOMMANDATION 8

Encourager les collectivités à ancrer la sensibilisation écologique des citoyens dans les identités locales et les attachements territoriaux

Plutôt que de privilégier des campagnes de sensibilisation fondées sur des messages génériques concernant le climat ou la biodiversité, les collectivités territoriales, sans qu'un échelon particulier soit nécessairement plus pertinent qu'un autre, pourraient développer des récits de préservation de la nature et d'écologie directement enracinés dans les attachements locaux : paysages, espèces emblématiques, traditions, savoir-faire ou patrimoine naturel. Il ne s'agit pas ici de prescrire une méthode particulière, mais plutôt de montrer les différentes manières dont, à l'image de « Je Vois la vie en Vosges », l'attachement au territoire peut être associé à l'écologie. Ces initiatives pourraient être promues par l'intermédiaire de réseaux nationaux, comme l'association des maires de France (AMF) ou l'association des Maires Ruraux de France.

⁶⁴ WWF France, op. cit., p. 8.

⁶⁵ « Je vois la vie en Vosges terroir, nouveau label du savoir-faire vosgien », *Vosges Matin*, 15 septembre 2020.

→ LES CHASSEURS ET PÊCHEURS, ACTEURS DE L'ÉCOLOGIE LOCALE

Les chasseurs et les pêcheurs sont généralement peu sollicités quand il s'agit d'écologie par les milieux écologiques conventionnels. Ils peuvent parfois être perçus comme des menaces pour la nature plutôt que comme des gestionnaires, créant une fracture entre monde cynégétique et mouvement environnemental. Pourtant, l'Office français de la biodiversité (OFB) qualifie explicitement les chasseurs d'« acteurs clés de la biodiversité » – et c'est une évidence. En 2024, les chasseurs gèrent directement plus de 10 500 hectares d'espaces naturels, de zones humides et de corridors écologiques, et ont planté plus de 670 kilomètres de haies ainsi que réhabilité plus de 1 100 kilomètres de chemins ruraux. Une étude du cabinet BIPE évalue leur bénévolat à l'équivalent de plus de 50 000 emplois à temps plein⁶⁶. Des initiatives locales, comme celle de la Fédération des Chasseurs du Doubs, sont déjà à l'œuvre [FOCUS 10]. Les pêcheurs, organisés en Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), mènent des actions de restauration des cours d'eau, de repeuplement piscicole et de surveillance de la qualité des eaux. Avec plus de 950 000 chasseurs, auxquels s'ajoutent 1,5 million de pêcheurs, soit 2,45 millions de personnes, il y a donc largement une marge de manœuvre pour soutenir ces modèles à l'avenir⁶⁷.

FOCUS 10

Programme ReZo Humide

Entre 2012 et 2025, le programme ReZo Humide piloté par la Fédération des Chasseurs du Doubs a démontré l'intérêt de confier la gestion écologique d'espaces naturels au monde cynégétique. En collaboration avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et le Contrat de bassin Haut-Doubs Loue, les chasseurs ont restauré près de 100 hectares de milieux humides et 4,5 kilomètres de cours d'eau entre 2023 et 2024. Les actions concrètes incluent la restauration du ruisseau des Fallets à Tarcenay et de sa zone humide associée, permettant la reconnexion entre le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement. Le modèle repose sur

des plans de gestion obligatoires, des partenariats avec des exploitants agricoles pratiquant une gestion extensive et un accompagnement financier encadré par les financeurs. Dans le Jura voisin, la Fédération gère un réseau de 32 sites naturels couvrant 756 hectares, dont 20 % pour le compte de collectivités publiques et 9 labellisés Espaces Naturels Sensibles avec ouverture au public⁶⁸.

RECOMMANDATION 9

Déployer un « kit collectivité » et un fonds d'amorçage pour soutenir la gestion des espaces naturels par les fédérations de chasse et de pêche

Encore une fois, il ne s'agit pas ici d'imposer un modèle par le haut mais de créer un cadre formel permettant de faciliter, lorsque cela est pertinent et souhaité localement, l'adoption de modèles de gestion inspirés des expériences du Doubs et du Jura. On pourrait par exemple concevoir un « kit collectivités » opérationnel, élaboré par l'OFB et l'Association des maires de France (AMF), comprenant : des retours d'expérience détaillés sur ReZo Humide et sur les sites du Jura, avec chiffres, budgets et témoignages d'élus ; une convention-type adaptable précisant la durée, les objectifs, la gouvernance, les indicateurs de suivi et les modalités de résiliation, des outils de suivi, comprenant des grilles d'évaluation et des protocoles de mesure de la biodiversité. On pourrait également envisager la création d'un fonds d'amorçage financé par l'État ou les régions afin d'aider les collectivités souhaitant développer ce type de partenariat. L'objectif, à terme, serait de permettre aux collectivités qui le souhaitent de confier officiellement la gestion écologique de certains espaces naturels aux fédérations de chasse et de pêche, sur la base d'objectifs de résultats mesurables et d'une évaluation transparente.

⁶⁶ Fédération nationale des chasseurs, « Les actions Cyn'Actions Biodiv en faveur de la biodiversité » disponible ici.

⁶⁷ Depuis la loi chasse du 24 juillet 2019, la France a mis en place un dispositif innovant d'éco-contribution qui finance des actions concrètes de préservation de la biodiversité portées par les fédérations de chasseurs. Chaque chasseur contribue cinq euros lors de la validation de son permis, complétés par dix euros de l'État, générant ainsi près de 15 millions d'euros par an dédiés exclusivement à la protection des milieux naturels. Depuis 2019, ce fonds géré par l'Office français de la biodiversité (OFB) a soutenu plus de 1 000 projets dans 73 départements métropolitains et 3 territoires d'outre-mer, pour une contribution totale de 58 millions d'euros.

⁶⁸ « Rezo humide : quand les chasseurs restaurent les zones humides du Doubs », So Chasse, 21 mars 2026.

→ LE SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL DANS LE BÂTI

Au centre de toute politique écologique se trouve la rénovation et la construction du bâti. Les politiques écologiques conçues avec plus ou moins de bonheur depuis plus de vingt ans l'ont été pour un bâti moderne et standardisé, au détriment du bâti ancien (tout bâtiment construit avant 1948)⁶⁹. À l'heure d'un affaiblissement du bâti ancien du fait d'un manque d'investissement, cette omission est frappante. On peut également noter l'absence d'une distinction entre produits locaux et produits importés dans la RE2020 : un isolant en chanvre importé de Chine compte ainsi autant qu'un chanvre cultivé et transformé localement⁷⁰.

De plus, le patrimoine bâti s'inscrit dans des traditions qui s'ancrent naturellement dans leur environnement sur la durée. L'architecture vernaculaire utilise généralement des matériaux locaux (pierre, bois, lauze, torchis) et s'inscrit dans une relation directe à son territoire. Les savoir-faire traditionnels intègrent souvent des réponses adaptées aux contraintes climatiques : pente des toits pour l'écoulement des pluies, corniches protégeant les façades, organisation des ouvertures selon l'exposition au soleil. Comme l'explique Noé Morin, président de La Table Ronde de l'Architecture : « en fait, c'est ça qui résiste le mieux » car « on a l'impression que c'est un produit de la nature »⁷¹. Le patrimoine apparaît ainsi à la fois comme nature et culture : un environnement construit par l'homme pour habiter durablement un territoire, mais toujours en dialogue avec les réalités naturelles locales.

RECOMMANDATION 10

Intégrer pleinement le bâti ancien dans les dispositifs de rénovation énergétique et favoriser systématiquement l'usage de pratiques architecturales traditionnelles dans les normes de construction

Cette recommandation inclut deux dimensions : la rénovation et la construction. Sur la rénovation, il suffirait de modifier les règles de MaPrimeRénov' afin de créer un parcours spécifique « Bâti ancien » qui rendrait obligatoire un diagnostic prenant en compte les qualités architecturales du bâtiment, introduirait des bonus substantiels (30 à 50 % supplémentaires) pour l'usage de matériaux traditionnels et biosourcés (chaux, chanvre, terre, pierre locale) et autoriserait le financement de la réparation du bâti lui-même plutôt que le simple ajout d'isolants. Concrètement, un propriétaire qui restaure un mur en pierre avec un enduit à la chaux et du chanvre, une solution respectueuse, performante et réversible, bénéficierait d'aides significativement supérieures à celui qui recouvre la même façade de polystyrène. Sur le volet de la construction, les normes nationales, en particulier la RE2020, devraient davantage favoriser les matériaux traditionnels locaux. Aux objectifs de sobriété énergétique et de réduction de l'impact carbone pourraient s'ajouter la valorisation des savoir-faire traditionnels et des matériaux locaux. Cette orientation pourrait se traduire, par exemple, par un bonus incitatif pour l'usage de matériaux locaux ou de techniques constructives issues des traditions régionales.

⁶⁹ Dominique Estrosi-Sassone et Sylviane Noël, Proposition de loi visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien, Sénat, 20 mars 2025.

⁷⁰ Ministère de la Transition écologique, « RE2020 : éco-construire pour le confort de tous », dossier de presse, 18 février 2021.

⁷¹ Entretien avec l'auteur, [11/03/2026].

→ LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Selon le dernier bilan du ministère de la Culture, 22,7 % des monuments historiques classés sont en mauvais état. Cette situation risque de se dégrader car le secteur culturel subit de plein fouet la baisse continue des financements publics depuis deux décennies⁷². Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse de 18 % des autorisations d’engagement et de 8,5 % des crédits de paiement du programme « Patrimoines » par rapport à 2025, avec une réduction de 13 % des crédits d’entretien et de 29 % des crédits de restauration des monuments historiques n’appartenant pas à l’État⁷³. Les communes de moins de 2 000 habitants, qui représentent 85 % des 35 000 communes françaises, sont particulièrement affectées par ces défis. Souvent propriétaires de plusieurs bâtiments patrimoniaux (église, mairie ancienne, lavoir, four à pain, etc.), elles se retrouvent dans une impasse financière : la restauration d’une église peut nécessiter plusieurs centaines de milliers d’euros, alors que leur budget annuel total dépasse rarement cette somme.

Les Français manifestent pourtant un attachement profond à leur patrimoine : 18 millions de visiteurs participent aux Journées du Patrimoine, le Loto du patrimoine a collecté 45 millions d’euros en cinq ans. Mais cette passion reste passive, faute de structure capable de transformer cet intérêt diffus en engagement durable et citoyen⁷⁴. Ce problème peut en partie être adressé par des recommandations déjà émises : le pacte communal pour encourager le bénévolat [RECOMMANDATION 4] et l’accompagnement de la croissance des financements privés [RECOMMANDATION 5]. Mais on peut encore aller plus loin pour faciliter le développement de ces structures [FOCUS 11].

FOCUS 11

L’exemple du *National Trust* britannique

Le *National Trust* britannique est une sorte de « LPO + Fondation du patrimoine + Conservatoire du littoral » à l’échelle d’un pays entier. Créé en 1895, il est devenu en un siècle l’une des plus grandes organisations de conservation d’Europe et le deuxième propriétaire foncier privé du Royaume Uni après la Couronne. Il gère environ 220 à 300 demeures, châteaux et monuments, plus de 200 jardins et parcs, 238 000 à 250 000 hectares de terres et près de 885 à 1 200 kilomètres de côtes protégées, sans compter des villages entiers et une multitude de petits bâtiments. Son modèle repose sur une base sociale de masse : plus de 5,3 millions de membres en 2024, qui versent une cotisation annuelle (de l’ordre de 60 € pour un adulte, 110 € pour une famille) représentant autour de 30 % de ses revenus, soit environ 140 millions d’euros, complétés par des recettes commerciales (billetterie, boutiques, cafés, locations), des dons, legs et des subventions ciblées. L’organisation emploie plusieurs milliers de salariés (environ 12 000 équivalents temps plein) et s’appuie sur un réseau de dizaines de milliers de bénévoles, ce qui lui permet à la fois d’assurer la conservation (près de 212 millions d’euros) par an de dépenses de conservation récemment) et d’accueillir plus de 20 à 25 millions de visites annuelles sur ses sites.⁷⁵

RECOMMANDATION 11

Créer une grande fondation patrimoniale nationale (un *National Trust* à la française) dédiée à la préservation du patrimoine bâti et naturel

Pour contribuer au développement d’un écosystème d’investissement social et philanthropique et encourager la mobilisation des citoyens dans la préservation de leur patrimoine local, la France pourrait créer un *National Trust* à la française. Cette puissance financière et sociale lui permettrait non seulement d’assurer la conservation du patrimoine mais aussi de maintenir un lien entre les citoyens, les paysages et l’histoire locale. La France pourrait s’inspirer de ce modèle en soutenant la création d’une grande institution patrimoniale autonome, capable de mobiliser largement les citoyens autour de la protection des paysages, du patrimoine bâti et des biens communs locaux. Une dotation initiale importante, financée conjointement par l’État et des mécènes privés, pourrait par exemple être accordée à une structure déjà existante, comme la Fondation du patrimoine, afin de lui permettre de développer progressivement une capacité autonome d’acquisition et de gestion de lieux patrimoniaux. Cette fondation pourrait ensuite se développer à travers un modèle d’adhérents. Elle pourrait également travailler en partenariat avec les collectivités locales, notamment dans le cadre d’un pacte communal de financement local. Une commune pourrait ainsi s’engager, dans ce cadre, dans la préservation d’un bien paysager en collaboration avec cette fondation et des bénévoles locaux.

« Les Français manifestent pourtant un attachement profond à leur patrimoine [...]. Mais cette passion reste passive, faute de structure capable de transformer cet intérêt diffus en engagement durable et citoyen. »

⁷² Ministère de la Culture, « Bilan 2019–2024 de l’état de conservation des monuments historiques immeubles », 19 mai 2025.
⁷³ Jean-Damien Lesay, « Patrimoine monumental des collectivités : la Cour des comptes sonne le tocsin », Localtis, 17 septembre 2025.
⁷⁴ Jean-Damien Lesay, « Les Français attachés à leur patrimoine local mais inquiets pour sa préservation », Localtis, 12 mars 2026.
⁷⁵ National Trust, *Annual Report 2024–25*, juillet 2025.

→ LE LIEN AGRICOLE

→ LA RESTAURATION COLLECTIVE COMME DÉBOUCHÉ DES FILIÈRES LOCALES

La restauration collective publique en France représente sept millions de repas par jour, 110 000 salariés et 20 milliards d’euros de chiffre d’affaires : c’est un levier économique colossal qu’aucun marché privé ne peut offrir aux agriculteurs locaux⁷⁶. La loi EGalim de 2018, imparfaite à bien des égards, a certes posé un cadre (50 % de produits durables et 20 % de produits bio dans la restauration collective publique à partir de 2022) mais sans intégrer la dimension territoriale : une cantine peut se conformer à la loi en achetant du bio importé, sans qu’aucun débouché ne soit créé pour les filières du territoire. À cela s’ajoutent des obstacles structurels de la commande publique : les procédures d’appel d’offres, calibrées pour de gros volumes, excluent mécaniquement les petits producteurs locaux au profit de distributeurs nationaux multiproduits.

RECOMMANDATION 12

Faire de la restauration collective publique le débouché structurant des filières alimentaires locales

Il conviendrait tout d’abord de relever de 60 000 à 100 000 euros le seuil de recours au gré à gré pour les achats alimentaires des cantines publiques (modification de l’article R2122-8 du Code de la commande publique). Cette mesure de simplification donnerait aux petites communes la capacité de contracter directement avec des producteurs locaux, sans passer par des procédures d’appel d’offres disproportionnées qui les contraignent aujourd’hui à recourir aux grands distributeurs. Il faudrait ensuite corriger la loi EGalim pour y consacrer des critères de proximité fonctionnelle – fraîcheur maximale, délais de livraison courts, limitation des intermédiaires, recours aux PAT [RECOMMANDATION 13] – qui n’imposent pas le « local » comme critère discriminatoire (ce que le droit européen interdirait) mais favorisent *de facto* les filières territoriales. Cette refonte sécuriserait juridiquement les acheteurs publics qui pratiquent déjà ces critères, mais le font aujourd’hui dans une zone grise⁷⁷.

→ RÉFORMER ET GÉNÉRALISER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Depuis une vingtaine d’années, les pouvoirs publics cherchent à renforcer les liens entre agriculture, alimentation et territoire. La création en 2014 des Projets alimentaires territoriaux (PAT) en est l’illustration la plus aboutie. Ces dispositifs reposent sur une démarche volontaire portée par les collectivités et mobilisent l’ensemble de la chaîne alimentaire locale : agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restauration collective, associations, acteurs de l’économie sociale et solidaire, citoyens⁷⁸.

Avec près de 450 PAT aujourd’hui, le modèle apparaît comme une réussite, contribuant à renforcer à la fois la souveraineté alimentaire locale et l’attachement territorial. Mais sa pérennité est menacée par deux fragilités. Financière d’abord : ces projets reposent largement sur une logique d’appels à projets, générant une forte instabilité et empêchant souvent la construction de stratégies durables. Cette fragilité est accentuée par le désengagement progressif de l’État : les PAT ont bénéficié d’environ 20 millions d’euros de soutien en 2024, réduits à 10 millions en 2025, avant l’annonce qu’aucun budget spécifique ne sera prévu pour 2026⁷⁹. Fragilité démocratique ensuite : la dimension très technocratique des PAT, principalement pilotés par des cellules d’ingénierie intercommunales et des experts régionaux, tient à distance les véritables porteurs de l’alimentation locale (AMAP, coopératives agricoles, maraîchers en circuit court) qui en devraient être le moteur.

RECOMMANDATION 13

Associer les acteurs alimentaires de terrain aux PAT en leur donnant un rôle de cosignataire et un accès renforcé aux financements publics et privés

Le cadre réglementaire pourrait être modifié pour reconnaître explicitement les acteurs de terrains (AMAP, coopératives agricoles locales et collectifs de paysans) dans les circuits courts comme cosignataires de droit du PAT, aux côtés de l’EPCI-pilote. Le changement légal leur donnerait accès à la gouvernance du PAT (comité de pilotage, comité de suivi), faisant d’eux des partenaires actifs plutôt que des bénéficiaires consultés. Pour répondre au défi financier, on pourrait également utiliser les PAT pour orienter les leviers de financement du Pacte communal [RECOMMANDATION 5] et de la défiscalisation renforcée des dons aux associations agréées [RECOMMANDATION 6] vers ces acteurs alimentaires de terrain. Les AMAP, coopératives et paysans en circuit court accèderaient ainsi à des sources de financement privées et citoyennes structurées. Plutôt qu’une subvention publique de plus en plus précaire, le PAT trouverait sa pérennité dans un écosystème de financement hybride.

⁷⁶ ADEME, « Restauration collective », Économie circulaire.
⁷⁷ Propositions issues du plaidoyer « Ma Cantine Locale » de Nuances d’Avenir.

⁷⁸ Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, « Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux ».
⁷⁹ Colombe Laferté, « L’avenir incertain des projets alimentaires territoriaux », *La Tribune*, 17 décembre 2025.

→ TERRITORIALISER L’AGRICULTURE

La France est un pays façonné par l’agriculture⁸⁰. Par leur connaissance et leur attachement à leur territoire, ce sont les agriculteurs qui ont permis et développé les nombreux équilibres naturels locaux en France. Leur rôle historique fait qu’ils sont les premiers des écologues. Et pourtant, à l’heure d’une crise agricole sans précédent, c’est une approche déterritorialisée, négligeant leur attachement et leur connaissance directe du terrain, qu’on impose une transformation écologique aux agriculteurs : moins de pesticides, plus de biodiversité, sobriété foncière, décarbonation.

Selon un sondage récent, malgré le fait que 66% des agriculteurs voient la transformation écologique comme un enjeu « vital », 65% estiment que ces normes écologiques sont « totalement inadaptées à la réalité de leur métier », créant ainsi un décalage entre l’objectif écologique et les contraintes vécues au quotidien⁸¹. Plus inquiétant, 78% déclarent vivre difficilement de leur exploitation, ce qui limite fortement leur capacité à investir et alimente le sentiment d’impuissance face aux exigences de transition. De nouveaux modèles sont à inventer d’urgence [FOCUS 12].

FOCUS 12

Les Fermes de Figeac et la coopérative de territoire

Fondée en 1985 entre le Lot et le Cantal par cinq exploitants agricoles cherchant à mutualiser leurs ressources face à la désertification rurale, la coopérative des Fermes de Figeac (SICASELI) s’est progressivement transformée en véritable opérateur de développement territorial⁸². En trois décennies, elle est devenue le premier employeur local (130 à 190 salariés), portant à la fois des circuits courts alimentaires, le premier parc éolien participatif du Lot, une démarche mutualisée d’équipement photovoltaïque pour 300 exploitations et la valorisation du bois local. Au cœur de son succès, explique Guillaume Dhérissard, se trouve l’importance de l’appartenance locale : « Le territoire, c’est là où on fait le lien [...]. C’est l’espace où on co-agit de façon concrète »⁸³. C’est ce qu’il appelle une « coopérative de territoire ».

D’ailleurs en 2020, le statut de la Ferme de Figeac a été modifié pour ouvrir le sociétariat aux salariés, sympathisants et habitants. Ils ont ainsi pu développer une gouvernance multi-acteurs associant agriculteurs, élus, associations et habitants au sein de comités de gestion communs. Cette gouvernance partagée a généré une fierté collective et une confiance territoriale qui ont rendu possible l’adoption des transitions environnementales sans résistance, parce qu’elles s’inscrivaient dans une identité locale pré-existante. Enfin, pour Dhérissard, la connaissance fine du territoire a été centrale dans tous les projets innovants de circuits courts et d’énergie renouvelable.

RECOMMANDATION 14

Créer un statut de « coopérative agricole de territoire » pour réunir producteurs, acteurs locaux et citoyens autour du développement des territoires

Le modèle des Fermes de Figeac montre que la résilience agricole dépend de son rapport à son territoire. La coopérative agricole est devenue un opérateur de développement territorial intégré (incluant alimentation, énergie, emploi, paysage) à condition de pouvoir associer agriculteurs, salariés, collectivités et habitants dans une même gouvernance. Mais le statut juridique actuel des coopératives agricoles, conçu en 1947 pour des sociétés d’agriculteurs, rend cette ouverture complexe : Figeac a dû modifier ses statuts en 2020 pour ouvrir son sociétariat, au prix d’une ingénierie juridique qui reste difficilement accessible à la plupart des coopératives naissantes. Il conviendrait donc de créer dans le Code rural un statut de « coopérative agricole de territoire », inspiré des principes de la société coopérative d’intérêt collectif (SCIC) et adapté aux réalités agricoles. Ce statut autoriserait explicitement un sociétariat multi-acteurs (agriculteurs, salariés, collectivités, habitants et associations) tout en reconnaissant comme objet statutaire le développement intégré d’un territoire. Le cadre juridique et fiscal devrait être simplifié afin de favoriser son appropriation. Les collectivités locales pourraient soutenir les coopératives de territoire via un soutien financier [RECOMMANDATION 5], une mise à disposition du foncier [RECOMMANDATION 7], ou encore un appui administratif [RECOMMANDATION 4]. En soutenant une institution enracinée et portée par des citoyens, l’écologie serait perçue comme un levier de souveraineté et de fierté, ainsi qu’un moyen d’encourager l’innovation locale.

« La France est un pays façonné par l’agriculture. Par leur connaissance et leur attachement à leur territoire, ce sont les agriculteurs qui ont permis et développé les nombreux équilibres naturels locaux en France. Leur rôle historique fait qu’ils sont les premiers des écologues. »

⁸⁰ Comme l’a magistralement établi Fernand Braudel dans *L’identité de la France* (Arthaud-Flammarion, 1986).
⁸¹ Elabe, « Les agriculteurs Français sont favorables à la transformation écologique, mais veulent des solutions et des normes acceptables », sondage pour Veolia, 8 octobre 2024.
⁸² Fermes de Figeac, « Coopérative de territoire ».
⁸³ Entretien avec l’auteur, [24/04/2026].

→ LE LIEN ÉNERGÉTIQUE

→ SOUTENIR LES COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES LOCALES

Le développement des énergies renouvelables locales (biomasse, photovoltaïque) porté par des collectifs d'habitants, d'associations et de collectivités reste en France très en retrait de ce qu'il est dans d'autres pays européens. Le principal frein est la complexité administrative et juridique : un projet d'énergie renouvelable met en moyenne 7 à 10 ans entre l'idée et la mise en service, contre 3 à 5 ans en Allemagne, et exige plusieurs centaines de milliers d'euros de frais de développement à avancer avant toute autorisation⁸⁴. Sans ingénierie dédiée ni capacité d'avance de trésorerie, la quasi-totalité des collectifs citoyens y renoncent.

Cette situation prive les territoires d'un double bénéfice : celui d'une transition énergétique réellement appropriée par ses habitants et celui d'une économie locale où les revenus de la production restent sur place. Une coopérative énergétique citoyenne peut en effet réinvestir une part de ses revenus dans des projets sociaux, éducatifs ou environnementaux locaux, contribuant une fois de plus à l'acceptabilité locale des politiques écologiques [FOCUS 13].

FOCUS 13
Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

Les Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) sont une association pionnière de l'éolien citoyen, créée en 2003 autour de Redon, pour développer une maîtrise locale et démocratique de l'énergie. À partir d'une initiative portée par des habitants, EPV a mis en service trois parcs éoliens 100 % citoyens soit treize éoliennes. L'association ne se limite pas à la production : elle anime un important travail de sensibilisation et d'éducation populaire (ateliers, visites, formations) sur les économies d'énergie la mobilité et les énergies renouvelables citoyennes. Elle s'intéresse aussi à l'équilibre entre production renouvelable et consommation locale via une expérimentation de flexibilité des

usages électriques. Selon son président Loïc Jouët, elle cherche également à élargir son action en créant un fonds de dotation local en partenariat avec d'autres acteurs comme « des associations sportives [...], écologiques ou culturelles » ainsi que « les dons des citoyens du territoire pour des actions locales »⁸⁵.

RECOMMANDATION 15
Créer un statut fiscalement et juridiquement simplifié de « coopérative énergétique locale » pour accélérer l'appropriation citoyenne de l'écologie

Le principal frein reste la complexité administrative et juridique. Il conviendrait donc de simplifier considérablement les contraintes pesant sur les petits projets locaux. On pourrait notamment créer un statut simplifié de « coopérative énergétique locale », comme en Allemagne, doté d'un cadre juridique allégé, d'un régime fiscal simplifié pour les souscripteurs et d'un seuil d'entrée financier abaissé. Un tel statut permettrait à des collectifs citoyens, à des villages ou à de petites communes rurales de lancer des projets sans devoir recourir systématiquement à des cabinets juridiques ou à une ingénierie externe coûteuse. L'essor des initiatives énergétiques locales pourrait également être favorisé par le développement de financements privés et citoyens, offrant aux habitants la possibilité d'investir directement dans les projets de leur territoire et d'en devenir les principaux acteurs.

→ UNE PARTICIPATION LOCALE OBLIGATOIRE AUX GRANDS PROJETS ÉNERGÉTIQUES

Certes, la grande majorité des projets énergétiques d'ampleur continuera d'être portée par de grands opérateurs, privés ou publics. Les initiatives citoyennes n'ont ni les ressources ni les capacités de déployer à elles seules les infrastructures qu'exige la transition. Mais, même dans ces projets, il existe des moyens d'y associer le citoyen.

FOCUS 14
Le modèle danois de participation locale

Depuis la loi danoise sur les énergies renouvelables de 2009, tout nouveau projet éolien doit proposer au moins 20 % de son capital aux habitants locaux, un mécanisme pensé pour réduire l'opposition aux projets et faire des riverains de véritables bénéficiaires de la transition énergétique⁸⁶. Ce modèle a contribué à faire du Danemark l'un des pays pionniers de l'éolien en associant acceptabilité sociale, partage de la valeur et ancrage territorial.

RECOMMANDATION 16
Instaurer une obligation de participation locale (au moins 20 % du capital) dans les projets d'énergies renouvelables

La France pourrait s'inspirer du modèle danois, qui impose depuis plusieurs années une participation locale obligatoire dans les grands projets renouvelables. Concrètement, les développeurs seraient tenus de proposer aux habitants vivant à proximité du site une part minimale du capital du projet (par exemple 20 %) sous forme d'actions ou de parts coopératives. Cette mesure permettrait aux citoyens de devenir co-propriétaires des installations énergétiques de leur territoire, transformant ainsi des infrastructures souvent perçues comme imposées en sources de revenus partagés et de fierté collective.

→ LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE COMME PROJET COLLECTIF

Au-delà de la structure centralisée du système de production, les collectivités locales disposent d'un levier important sur la sobriété énergétique et la consommation responsable. Depuis 2022, de nombreuses communes ont mis en place des « plans de sobriété » combinant actions sur leur patrimoine (régulation du chauffage à 19°C, extinction nocturne de l'éclairage public, nomination d'économes de flux) et mobilisation des agents et des habitants⁸⁷. Le plan d'urgence sobriété élaboré par Amorce, l'Association des maires de France et Intercommunalités de France a montré que ces démarches peuvent être déployées rapidement avec un impact immédiat sur les consommations locales et la facture énergétique, tout en participant à une acculturation des citoyens à la sobriété⁸⁸.

Malgré une bonne dynamique ces dernières années, un enjeu de pérennisation demeure. Le problème du sacrifice est ici central : les efforts consentis par les collectivités ne sont pas connectés à un retour financier car les économies réalisées sur la facture publique tombent dans le budget général, sans qu'aucun mécanisme ne les fasse revenir vers les habitants ou vers la transition.

RECOMMANDATION 17
Créer une « prime de sobriété écologique » qui fasse des économies d'énergie un véritable dividende local

Chaque année, sur la base d'indicateurs simples et transparents, l'État verserait une prime aux collectivités qui réalisent des économies durables sur leurs factures d'énergie publiques et qui s'engagent le plus fortement dans la sobriété et la mobilisation citoyenne. Cette prime, réinvestie dans des projets locaux (rénovation de logements, mobilités douces, énergie citoyenne) ou en soutien direct aux ménages les plus fragiles, transformerait concrètement la sobriété énergétique en gain de pouvoir d'agir pour les territoires et leurs habitants.

⁸⁴ Andreas Rüdinger, « Pourquoi l'énergie citoyenne décolle en Allemagne mais pas en France », *Novethic*, 20 juin 2017.

⁸⁵ Entretien avec l'auteur, [21/04/2026].

⁸⁶ Thierry de Larochelambert, « La transition énergétique du Danemark : un modèle démocratique de planification », Université de Genève, 20 octobre 2016.

⁸⁷ Ministère de la Transition écologique, « Sobriété énergétique : un plan pour réduire notre consommation d'énergie », 8 juillet 2022.

⁸⁸ ACTEE, « Retour d'expérience sur les plans de sobriété de l'hiver 2022-2023 des lauréats ACTEE », décembre 2023.

→ LE LIEN ÉDUCATIF

→ UNE ÉDUCATION ÉCOLOGIQUE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

La principale mesure pour soutenir le rôle de l'éducation dans l'écologie a été l'introduction en 2004 de l'éducation au développement durable (EDD), une politique obligatoire à tous les niveaux scolaires, qui croise enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels. Cependant, l'EDD met fortement l'accent sur le développement durable dans sa version abstraite et institutionnelle au détriment d'un contact sensible et local avec la nature. Elle transmet des connaissances sur les cycles du carbone et les Objectifs de développement durable, mais pas suffisamment sur un enracinement dans un lieu précis ou une connexion affective à l'environnement⁸⁹. Des exemples étrangers pourraient nous inspirer [FOCUS 15].

FOCUS 15

Les *kaitiaki* : des élèves gardiens d'un écosystème local en Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, le principe de la *kaitiakitanga* –responsabilité de veiller sur la terre, les eaux et animaux – est concrètement mis en œuvre dans certaines écoles où les élèves deviennent gardiens d'un lieu précis, par exemple un tronçon de rivière ou une parcelle de forêt indigène⁹⁰. Guidés par des aînés māori, des enseignants et des écologues, les enfants y mènent des inventaires de biodiversité, plantent des essences locales, surveillent la qualité de l'eau et débattent ensemble des règles d'usage à respecter. Le travail se fait sur plusieurs années : chaque cohorte transmet ses observations, ses cartes et ses décisions à la suivante, ce qui crée une mémoire collective du site et un sentiment durable de responsabilité. Au lieu d'une éducation au « développement durable », les élèves expérimentent directement ce que signifie prendre soin d'un écosystème réel, négocier avec des acteurs locaux (tribus, agriculteurs, pêcheurs, autorités locales) et inscrire leurs actions dans une culture vivante du respect de la nature.

RECOMMANDATION 18

Créer un programme de « Responsables de la nature » associant les élèves à la gestion et à la transmission du patrimoine naturel local

Il s'agirait de s'inspirer du modèle néo-zélandais du *kaitiakitanga* en créant un statut de « responsable de la nature » pour les enfants. Dans ce cadre, une même aire éducative (forêt, rivière, mare, friche ou espace littoral) serait confiée successivement aux classes de CM1, CM2 puis de 6^e. Chaque année, les élèves transmettraient la responsabilité du lieu à la classe suivante à travers un carnet de bord, des cérémonies de passation et des temps de rencontre inter-âges. Les élèves participeraient activement à l'entretien et à l'observation du site sur des temps dédiés. Ils pourraient également délibérer et formuler des propositions d'aménagement ou de préservation en lien avec les acteurs locaux impliqués dans sa gestion : associations naturalistes, fédérations de pêche ou de chasse, recycleries, conservatoires d'espaces naturels ou autres structures de terrain. Cette continuité éducative leur donnerait le sentiment d'être les gardiens de leur environnement proche, renforcerait leur attachement au territoire et les familiariserait avec les acteurs engagés dans sa protection. Dans les zones urbaines, où l'accès à la nature est plus limité, des relais de proximité pourraient être développés au sein même des établissements scolaires. Des espaces naturels éducatifs, tels que des jardins partagés, coins de biodiversité, mares pédagogiques ou espaces expérimentaux, pourraient ainsi être aménagés et intégrés au dispositif. Cette mesure pourrait s'appuyer sur les Aires terrestres éducatives et les Aires marines éducatives (ATE/AME) déjà existantes, tout en les faisant évoluer vers une logique de transmission pluriannuelle et de responsabilité continue. À terme, le dispositif pourrait être généralisé à plusieurs milliers de classes, contre environ 1 500 actuellement.

→ FAVORISER LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Ce problème est d'autant plus prononcé dans les zones défavorisées et urbaines en France. Les élèves scolarisés dans des établissements REP ou REP+ n'ont généralement pas la possibilité de tisser un lien concret avec la nature. L'éducation au développement durable ne fait rien pour remédier à cette séparation. Pire, elle l'alimente parfois par un enseignement abstrait de l'écologie et des difficultés auxquelles elle est confrontée. Des initiatives, inspirées par une pédagogie éprouvée [FOCUS 16], sont à prendre d'urgence.

FOCUS 16

La pédagogie scout

La pédagogie scout constitue un levier structurant d'écologie intégrale, en articulant apprentissage concret de la nature, modes de vie sobres et engagement citoyen local⁹¹. Elle repose d'abord sur l'immersion régulière en plein air (par exemple, camps, week-ends, randonnées) qui développe un attachement affectif aux milieux naturels et une connaissance fine des écosystèmes locaux, des arbres aux cours d'eau. La pédagogie par l'action invite les jeunes à réduire leur empreinte écologique (transports moins carbonés, diminution des déchets, sobriété énergétique), transformant chaque camp en laboratoire de transition écologique vécue au quotidien. Les unités mettent en œuvre des projets de restauration d'espaces naturels, de reboisement (« un scout, un arbre »), de nettoyage de rivières ou de débroussaillage, souvent en partenariat avec des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels et des forestiers. Les camps « Nature Environnement », créés par les Scouts et Guides de France dès 1979, en sont un précédent emblématique : des séjours spécialement dédiés à l'action écologique et à la connaissance des milieux locaux, dont certains se consacrent aujourd'hui à la prévention des incendies de forêt et au suivi de massifs forestiers⁹².

RECOMMANDATION 19

Créer un programme national de « classes nature et ruralité » pour les écoles des REP et REP+, mené en partenariat avec des associations de jeunesse

Pour accompagner le nouveau statut de responsable de la nature, on pourrait introduire un programme de voyage scolaire en fin de primaire ou au collège pour permettre aux élèves de REP et REP+ de passer plusieurs jours dans un territoire rural (campagne, montagne, littoral agricole). Les séjours auraient un double objectif : d'une part l'éducation à l'écologie (biodiversité, cycles naturels, eau, sols, forêts), d'autre part la découverte des savoir faire de la campagne française (agriculture, élevage, transformation alimentaire, artisanat, gestion forestière, énergies locales). Ils seraient coconstruits et animés avec des associations de jeunesse habituées aux camps et aux séjours de plein air, capables de proposer une pédagogie par l'action, sobre et collective, qui transforme le voyage scolaire en véritable immersion écologique.

⁸⁹ Éduscol, « L'éducation au développement durable dans le cadre des enseignements », ministère de l'Éducation nationale, mars 2026.
⁹⁰ Kōwhiri Whakapae (ministère de l'Éducation de Nouvelle-Zélande) « What does *kotahitanga me kaitiakitanga* refer to? », 27 juillet 2026.

⁹¹ Scouts et Guides de France, « Une vie à 100 % dans la nature ».
⁹² « Forêt Modèle de Provence et Scouts et Guides de France », Partenariat FMP-SGDF, 2016.

→ **PROLONGER L'ÉDUCATION ÉCOLOGIQUE
CHEZ LES JEUNES ADULTES**

Malgré les avancées de l'éducation au développement durable, un déficit structurel persiste : les associations éducatives et de jeunesse qui portent les dynamiques de terrain restent perçues comme des prestataires, pas comme des partenaires essentiels dans l'élaboration des politiques éducatives écologiques. Pour les jeunes adultes, le Service civique « nature et biodiversité », créé en 2022, devait répondre à ce manque en permettant aux 18-25 ans de s'engager pendant six à douze mois auprès de l'ONF, des parcs naturels, d'associations et de collectivités. Mais le dispositif reste marginal en volume, mal articulé avec les dynamiques territoriales (PAT, coopératives de territoire, Pacte communal) et son ancrage local est limité⁹³. Le Service civique fonctionne sur un modèle profondément étatique : agréments délivrés par une agence nationale après instruction régionale, programmation des axes thématiques définie centralement, financement entièrement assumé par l'État. La mission devient ainsi souvent une expérience individuelle plutôt qu'une contribution à un projet de territoire identifié.

RECOMMANDATION 20

Territorialiser le Service civique nature et biodiversité en confiant son pilotage aux collectivités locales

L'Agence nationale du Service civique continue de financer et de cadrer, mais c'est désormais la collectivité qui organiserait le dispositif sur son territoire : recensement des missions disponibles, identification des associations partenaires, accompagnement des structures d'accueil, mutualisation de la formation civique et citoyenne, suivi qualitatif des volontaires. Ainsi, plutôt qu'une démarche nationale uniforme déclinée commune par commune, la collectivité définirait ses priorités d'engagement écologique en fonction de ses dynamiques propres : animer un PAT [RECOMMANDATION 13], accompagner une coopérative énergétique citoyenne [RECOMMANDATION 15], encadrer une Aire terrestre ou marine éducative [RECOMMANDATION 18], participer à la gestion d'un espace naturel avec une fédération de chasse ou de pêche [RECOMMANDATION 9], etc. Les missions ainsi définies prennent sens dans un projet de territoire identifié : le jeune en mission ne serait plus assigné à une structure isolée, mais affecté à une dynamique collective déjà engagée, en partenariat direct avec les associations locales mobilisées.

« Ainsi, plutôt qu'une démarche nationale uniforme déclinée commune par commune, la collectivité définirait ses priorités d'engagement écologique en fonction de ses dynamiques propres. »

⁹³ Ministère de la Transition écologique, « Le programme Service civique Jeunes Nature se renforce », 20 avril 2023

